



CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE™  
*Aider les familles. Protéger les enfants.*

# ENQUÊTE AUPRÈS DES SURVIVANTES ET SURVIVANTS

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

[protegeonsnosenfants.ca](http://protegeonsnosenfants.ca)



**CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE**<sup>™</sup>  
*Aider les familles. Protéger les enfants.*

Le **Centre canadien de protection de l'enfance** inc. (CCPE) est un organisme caritatif voué à la protection personnelle des enfants. Nos objectifs sont de réduire les abus pédosexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, d'aider à retrouver les enfants disparus et de prévenir la violence faite aux enfants. Le CCPE gère [Cyberaide.ca](http://Cyberaide.ca) — la centrale canadienne de signalement des cas d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet — ainsi que d'autres services de prévention et d'intervention destinés à la population canadienne.

Notre mission:

**RÉDUIRE** les cas de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants

**SENSIBILISER** la population à la protection personnelle et à l'exploitation sexuelle des enfants

**AIDER** à retrouver les enfants disparus

**REPRÉSENTER** et promouvoir la cause des enfants disparus ou exploités sexuellement

#### *AUX SURVIVANTES ET SURVIVANTS D'ABUS PÉDOSEXUELS :*

*Si vous êtes une survivante ou un survivant d'abus pédosexuels, sachez que notre équipe met tout en œuvre pour susciter des changements positifs pour vous et pour les prochaines générations de survivantes et survivants. Nous pensons que les choses sont en voie de changer. Il est important que nous présentions au public la réalité de ce que nous observons et de ce que les survivantes et survivants nous disent ainsi que ce que nos recherches et nos solutions techniques nous permettent d'apprendre. Si vous pensez que la lecture des présentes informations et de notre rapport puisse vous être pénible ou si cette lecture vous a bouleversé, nous vous encourageons à chercher de l'aide autour de vous. Vous pourriez vous adresser à votre entourage (famille et amis) ou à des professionnels (thérapeutes, psychologues, psychiatres, services locaux de counseling et d'intervention d'urgence). L'exploitation sexuelle des enfants sur Internet est un fléau grandissant et le centre canadien de protection de l'enfance s'emploie à trouver des solutions pour prévenir ce crime et offrir de la protection et du soutien aux victimes.*

© 2017, Centre canadien de protection de l'enfance inc. Tous droits réservés. Il est permis de conserver et d'imprimer des copies du présent rapport au besoin pour usage personnel, à des fins de recherche ou pour d'autres activités non commerciales à condition d'attribuer la source de l'information au titulaire du droit d'auteur lorsque des éléments du présent rapport sont cités ou référencés dans un autre document. Il est interdit de publier une copie du présent rapport sur Internet, en totalité ou en partie.

«CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE» est utilisé au Canada comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

Les images utilisées dans ce rapport proviennent de banques d'images et ont été obtenues en vertu d'une licence. Les données, graphiques et tableaux qui figurent dans ce rapport reposent sur l'analyse des informations fournies par 150 répondants en date du 27 juillet 2017. Le questionnaire a été proposé en quatre langues (anglais, français, néerlandais et allemand). Les données ont été analysées par le personnel du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

SEO

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LES IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS</b>	<b>2</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU PROJET</b>	<b>3</b>
<b>GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL</b>	<b>3</b>
<b>OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>4</b>
<b>À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT ET DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES SURVIVANTES ET SURVIVANTS</b>	<b>4</b>
<b>CE QUE LES SURVIVANTES ET SURVIVANTS NOUS ONT APPRIS</b>	<b>7</b>
<b>DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES</b>	<b>11</b>
<b>CONTEXTE ENTOURANT LES ABUS</b>	<b>13</b>
<b>PROFIL ET AGISSEMENTS DES ABUSEURS</b>	<b>16</b>
<b>DÉVOILEMENT OU DÉCOUVERTE DES ABUS</b>	<b>24</b>
<b>IMPACT SUR LES VICTIMES</b>	<b>28</b>
<b>QUESTIONS D'ORDRE THÉRAPEUTIQUE ET MÉDICAL</b>	<b>33</b>
<b>ASPECTS LÉGAUX</b>	<b>37</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>43</b>
<b>NOTES EN FIN DE TEXTE</b>	<b>44</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>45</b>

## LES IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS

Depuis 15 ans, le Centre canadien de la protection de l'enfance inc. (CCPE) administre Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants sur Internet. Cyberaide.ca est un acteur important de la protection de l'enfance au Canada. En plus d'offrir aux Canadiens une « porte d'entrée » pour signaler leurs inquiétudes relativement à l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, Cyberaide.ca s'emploie sans relâche à faire comprendre au public que l'exploitation et les abus pédosexuels commencent en dehors d'Internet. Le CCPE, par l'entremise de son programme Cyberaide.ca, est bien placé pour compiler et analyser des données sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, notamment en ce qui concerne les images d'abus pédosexuels en circulation sur Internet. Cyberaide.ca a reçu plus de 220 000 signalements depuis sa création en 2002 et en reçoit à présent environ 4 000 par mois en moyenne. Les images d'abus pédosexuels demeurent la forme d'exploitation sexuelle d'enfants la plus signalée à Cyberaide.ca (98 % des signalements).

Le National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC) est la centrale nationale de signalement pour la pornographie juvénile aux États-Unis. En date de juillet 2017, le NCMEC avait reçu plus de 21,7 millions de signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants. À l'heure actuelle, le programme CyberTipline du NCMEC reçoit en moyenne un million de signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants par mois. Le NCMEC s'occupe aussi du programme américain d'identification d'enfants victimes, sous l'égide duquel plus de 207 millions de photos et de vidéos d'abus pédosexuels ont été analysées en date de juillet 2017. La base de données du NCMEC a permis aux forces policières d'identifier plus de 13 200 enfants victimes<sup>1</sup>.

Malgré les efforts déployés à l'échelle mondiale pour identifier les enfants dans les photos et les vidéos d'abus pédosexuels, le défi reste immense. Comme d'autres organismes du domaine, le CCPE s'inquiète énormément du sort des enfants abusés de cette façon. Par-delà l'objectif premier de mettre ces enfants à l'abri des abus qu'ils subissent, nous avons beaucoup à apprendre des personnes qui ont été identifiées dans des images d'abus pédosexuels. Ces personnes non seulement nous éclairent sur le rôle des images d'abus pédosexuels dans le cycle des abus, mais elles nous apportent aussi de précieux témoignages sur le modus operandi des abuseurs et leurs façons d'interagir entre eux.

Au cours des dix dernières années, beaucoup de choses ont changé dans la façon dont les auteurs d'infractions pédosexuelles se servent des technologies pour parvenir à leurs fins, et nous avons beaucoup appris sur leurs comportements délinquants et la manifestation de leurs activités sur Internet. Comme de nombreuses autres centrales de signalement, Cyberaide.ca enregistre une hausse marquée du nombre de signalements reçus depuis quelques années. Cette hausse des signalements est due principalement à des inquiétudes liées à la présence de photos et de vidéos d'abus pédosexuels sur Internet.

Internet n'a peut-être pas donné naissance au fléau des images d'abus pédosexuels, mais il offre plus que jamais aux délinquants la possibilité de trouver, d'acquérir et d'échanger des images d'abus pédosexuels, souvent anonymement. Il permet aussi à des individus d'interagir facilement avec des abuseurs de partout dans le monde, avec qui ils ont en commun de s'intéresser sexuellement aux enfants.

Ces interactions facilitent non seulement la diffusion incessante d'images d'abus pédosexuels existantes, mais elles créent aussi des réseaux prolifiques pour la création et la diffusion de matériel neuf.

Les adultes ayant subi des abus pédosexuels qui ont été enregistrés, mis en ligne et utilisés comme monnaie d'échange sur Internet expliquent dans leurs déclarations de victimes que l'une des choses les plus difficiles à accepter est le fait que des images de leur expérience d'abus continuent de circuler et d'être accessibles au public.

Les centrales de signalement du monde entier sont bien placées pour constater la prolifération des images et autres enregistrements qui constituent autant de preuves irréfutables des abus sexuels perpétrés contre des enfants. Armées de ces preuves, les centrales de signalement ont la possibilité — et le devoir — d'étudier et d'analyser les données qu'elles reçoivent jour après jour afin de trouver des moyens d'apporter un soulagement aux victimes.

# VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

Le CCPE est un organisme caritatif national voué à la protection des enfants. Notre objectif est de réduire les cas de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants tout en sensibilisant la population canadienne aux mesures à prendre pour protéger les enfants. À travers le travail que nous accomplissons par l'entremise de Cyberaide.ca, nous avons pu constater la prolifération constante des images d'abus pédosexuels sur Internet.

**« En tant que victime de cette forme d'exploitation sexuelle d'enfants plus horrible que tout, je me suis souvent sentie seule, incomprise et impuissante. Il est temps que le monde comprenne les conséquences inimaginables que nous subissons comme victimes de la pornographie juvénile. Nous devons nous faire entendre pour aider ceux qui cherchent à mieux comprendre et à nous aider. »** – Victime d'abus pédosexuels avec prise d'images

Un nombre grandissant de victimes d'abus pédosexuels enregistrés parviennent à présent à l'âge adulte. Ce qu'ils peuvent nous apprendre ouvrira une fenêtre sur les difficultés particulières vécues par les chaque cas de ce crime. Pour mieux comprendre ce qu'il en est, le CCPE a lancé en janvier 2016 une enquête internationale auprès des survivantes et des survivants d'abus pédosexuels qui ont été enregistrés et qui ont ou auraient peut-être été diffusés sur Internet. Depuis le coup d'envoi, 150 survivantes et survivants ont participé et ont fourni de précieux renseignements sur leur expérience.

Cette enquête vise à étudier les expériences vécues par cette population et à déterminer les changements d'ordre politique, législatif et thérapeutique à apporter pour répondre aux besoins de survivantes et survivants. Pour atteindre cet objectif, un groupe de travail formé d'experts internationaux a été mis en place.

## GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL

Un groupe de travail international formé d'experts en matière d'abus pédosexuels a été mis en place afin que ses membres puissent contribuer par leur savoir et leurs commentaires à la conception du questionnaire d'enquête et participer à l'élaboration de recommandations générales issues des résultats de l'enquête. Coprésidé par Lianna McDonald, directrice générale du CCPE, et Michelle DeLaune, chef de l'exploitation du National Center for Missing and Exploited Children, le groupe de travail international se composait de psychologues, de psychiatres, de médecins, d'avocats, de cliniciens et de défenseurs des droits des enfants. L'enquête a en outre largement bénéficié du concours de la rapporteuse nationale des Pays-Bas sur la traite des êtres humains et la violence sexuelle envers les enfants, Corinne Dettmeijer-Vermeulen.

**« Avec l'âge, les victimes de la pornographie juvénile réalisent souvent que les images de ce qu'elles ont subi continueront d'exister et d'être consommées pour le reste de leur vie et qu'elles ne peuvent pas grand-chose pour faire cesser ces abus. Cette pensée peut hanter les victimes pendant des années puisque ceux qui possèdent ces images et qui les distribuent continueront de les consommer, voire de les distribuer, indéfiniment [...] Selon une étude récente, près de 95 % des victimes de pornographie juvénile gardent des séquelles psychologiques et ne s'en remettent probablement jamais, même si elles sont suivies durant toute leur vie<sup>ii</sup>. »**

En octobre 2016, le CCPE a préparé un sommaire des questionnaires reçus jusqu'alors (115) et réuni les membres du groupe de travail à Ottawa (Canada). Un sommet a été organisé pour faire le point et faciliter l'élaboration de recommandations générales dans le but de venir en aide au nombre grandissant de victimes, et plus particulièrement aux victimes d'abus avec prise d'images et diffusion sur Internet. D'autres intervenants (procureurs, forces policières, responsables gouvernementaux, etc.) ont également été invités à faire profiter le projet de leur expertise.

## OBLIGATIONS INTERNATIONALES

La portée des résultats de l'enquête et l'applicabilité de chaque recommandation à l'échelon national doivent être envisagées au regard des engagements internationaux en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. À ce jour, plus de 170 pays ont ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) et le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. La CNUDE est l'instrument relatif aux droits de la personne le plus universellement accepté. Elle consacre l'engagement des nations du monde à protéger les membres les plus vulnérables de la société. L'article 34 stipule que les États parties doivent prendre toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher que des enfants soient exploités sexuellement. L'article 19 fait état du droit de l'enfant d'être protégé contre la violence physique ou psychologique, la négligence, les abus ou les mauvais traitements. L'article 39 va plus loin et engage tous les États parties à adopter toutes les mesures appropriées pour favoriser le rétablissement physique et psychologique et la réinsertion sociale d'un enfant qui a subi les mauvais traitements mentionnés à l'article 19. Ce principe est réitéré à l'article 9 du Protocole facultatif. Le Protocole facultatif engage aussi chaque État partie à adopter à tous les stades de la procédure pénale les mesures nécessaires pour protéger les droits et les intérêts des enfants victimes (article 8) et à veiller à ce qu'ils aient accès à des procédures leur permettant de réclamer réparation du préjudice subi aux personnes juridiquement responsables (article 9, point 4).

Les nations du monde doivent impérativement reconnaître leurs obligations en vertu du droit international et porter un regard critique sur les façons dont elles s'acquittent de ces obligations, notamment à la lumière des faits présentés dans la présente enquête. Nous pouvons — et nous devons — faire mieux.

## À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT ET DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES SURVIVANTES ET SURVIVANTS

### Objet

Ce rapport a pour objet de présenter un sommaire des données reçues et analysées à ce jour. Étant donné l'importance des questions soulevées par l'enquête et les informations partagées par les survivantes et survivants à ce jour, il a été décidé que le questionnaire en ligne restera ouvert dans l'avenir prévisible. Le CCPE tient à ce que tous les survivants et survivantes qui veulent apporter leur contribution à l'enquête puissent le faire.

### Obtention et présentation des données

Les données, graphiques et tableaux qui figurent dans ce rapport reposent sur l'analyse des informations fournies par 150 victimes qui avaient répondu au questionnaire de l'enquête en date du 27 juillet 2017.

**Pourcentages :** Tous les pourcentages étant arrondis au nombre entier le plus près, la somme des pourcentages peut parfois dépasser 100 %.

**Nombres :** Les graphiques et les tableaux ne sont pas tous basés sur 150 réponses parce que les répondants pouvaient sauter des questions, qu'ils étaient parfois inhabiles à répondre à certaines questions (p. ex. certaines questions n'étaient posées que si le répondant avait répondu oui ou non à une question précédente) et que leurs réponses ne correspondaient pas toujours à la question.

**Réponses multiples :** Les réponses à certaines questions pouvaient correspondre à plusieurs catégories; dans ces cas, les graphiques ne représentent pas le nombre de répondants, mais plutôt le nombre de réponses de chaque type. Ces graphiques sont accompagnés de la mention « Plusieurs réponses par répondant ».

**Citations :** Les citations des survivantes et survivants ont été reproduites mot pour mot dans la mesure du possible, mais elles peuvent avoir été modifiées afin de les raccourcir, d'en corriger l'orthographe ou de les dépouiller de toute information nominative. Parfois, le texte reproduit est une traduction.

**Types de réponses :** Certaines questions appelaient simplement une réponse par oui ou non, d'autres permettaient au répondant de choisir une ou plusieurs réponses dans un menu déroulant; dans ces cas, les réponses sont présentées sous forme de graphiques simples. Dans plusieurs cas, cependant, les participants avaient la liberté de répondre à la question dans leurs propres mots. Les réponses à ces questions à développement ont été examinées afin de dégager des thèmes et des similitudes, de sorte que l'information puisse être présentée dans sa globalité.

Dans le rapport préliminaire de janvier 2017, nous notions que les informations fournies par les répondants en réponse à certaines questions permettaient parfois d'éclairer leur réponse (ou de répondre) à d'autres questions. Par souci d'analyser les choses le plus rigoureusement possible aux fins du présent rapport, nous avons procédé à une analyse croisée des réponses à certaines questions afin de réunir, parmi toutes les informations fournies par les survivantes et survivants, celles qui se rapportaient à chaque question.

## Questionnaires inclus dans l'analyse

Les 150 questionnaires que nous avons choisi d'inclure dans l'analyse sont ceux qui contenaient suffisamment d'informations pertinentes pour permettre une analyse sérieuse. À titre explicatif :

1. Certaines questions de l'enquête étaient obligatoires, par exemple celles où les répondants devaient indiquer s'ils étaient âgés de plus de 18 ans et si les abus sexuels qu'ils avaient subis à l'enfance avaient été enregistrés. Les répondants âgés de moins de 18 ans ou dont les abus sexuels n'avaient pas été enregistrés ne pouvaient continuer de participer à l'enquête, et leurs questionnaires ont été exclus de l'analyse.
2. L'enquête comportait différents types de questions. Certaines questions appelaient simplement une réponse par oui ou non et d'autres étaient à choix multiple, mais la grande majorité permettait aux répondants de répondre dans leurs propres mots et dans leur langue. Nous avons exclu de l'analyse les questionnaires où le répondant s'était limité à répondre à des questions appelant une réponse par oui ou non ou à des questions à choix multiple, sans jamais répondre aux questions à développement.
3. Vu la longueur du questionnaire, il était vraisemblable que les répondants ne puissent le remplir au complet d'un seul coup. Les répondants avaient donc la possibilité de répondre à autant de questions qu'ils le désiraient avant de prendre une pause et de reprendre plus tard où ils avaient laissé. On leur accordait 30 jours pour remplir le questionnaire une fois qu'ils avaient commencé. Lorsqu'ils reprenaient après une pause, les répondants avaient aussi la possibilité de modifier ou de supprimer leurs réponses précédentes s'ils le désiraient. À la dernière question, les répondants étaient appelés à cliquer sur un bouton pour indiquer que le questionnaire était « complet ». Tous les autres questionnaires ont été jugés « incomplets ».
  - a. Les questionnaires « complets » en date du 27 juillet 2017 ont tous été inclus dans l'analyse, sauf s'ils avaient été exclus pour la raison indiquée précédemment au point 2 ou si les informations fournies étaient inintelligibles ou ne semblaient pas authentiques.

- b. Tous les questionnaires « incomplets » en date du 27 juillet 2017 ont été examinés séparément. Ceux qui étaient en suspens depuis au moins 30 jours et qui contenaient des informations pertinentes en réponse à au moins quelques-unes des questions à développement (et qui semblaient refléter une tentative authentique de remplir le questionnaire au complet) ont été inclus dans les 150 questionnaires retenus pour analyse.

**Limites :** L'enquête a été conduite en ligne et nous tenons pour acquis que les répondants ont répondu honnêtement aux questionnaires inclus dans l'analyse. Il n'est pas impossible qu'une personne qui ne répondait pas aux critères ait pu répondre au questionnaire. Il n'est pas impossible non plus qu'une même personne puisse avoir répondu au questionnaire plus d'une fois. Compte tenu de la nature de l'enquête, les chercheurs n'étaient pas en mesure de demander des éclaircissements aux répondants lorsque leurs réponses n'étaient pas claires. Par conséquent, certaines réponses ont été écartées de l'analyse. De plus, même si la promotion de l'enquête a été faite par le CCPE et plusieurs membres du Groupe de travail international par différents moyens, nous sommes conscients de la probabilité que les personnes qui en ont appris l'existence étaient alors associées à un réseau de soutien aux victimes ou à un quelconque autre réseau.

## Conception et conduite de l'enquête

Au moment de la conception de l'enquête, le CCPE a consulté plusieurs experts de domaines connexes ainsi que des victimes. Une attention particulière a été portée à la conception et aux paramètres de l'enquête, à savoir :

- Mener l'enquête par l'entremise d'Internet pour protéger l'anonymat des victimes et leur permettre de répondre aux questions à leur propre rythme, dans l'espoir d'obtenir un maximum d'informations.
- Diviser le questionnaire en sections et précéder chacune d'une description sommaire des sujets qui y sont abordés et des motifs de la collecte des informations.
- Permettre aux répondants de sauter des sections et des questions.
- Encourager les répondants à prendre des pauses en remplissant le questionnaire et leur permettre d'y revenir avec un code d'accès exclusif.
- Les questions appelant une réponse par oui ou non et les questions à choix multiple ont été réduites au minimum pour permettre aux répondants de s'exprimer comme ils l'entendent plutôt qu'en leur imposant de réduire leur expérience à un ensemble de réponses prédéfinies.
- Le questionnaire a été proposé en quatre langues (anglais, néerlandais, allemand et français).

Il y a en outre deux groupes de participants. Un premier groupe se compose de répondants avec qui le CCPE ou un membre du groupe de travail international avait une relation directe. On savait donc que les membres de ce groupe répondaient aux critères de l'enquête et pouvaient compter sur une personne de confiance dans leur entourage (thérapeute, membre de la famille, etc.). Un deuxième groupe se compose de personnes qui avaient appris l'existence de l'enquête par d'autres moyens (médias, groupe de soutien en ligne, etc.). Les membres des deux groupes ont été appelés à répondre aux mêmes questions, mais quelques questions supplémentaires ont été préalablement posées à ceux du deuxième groupe pour vérifier que leur expérience répondait bien aux critères de l'enquête.

## Versions de l'enquête

Un rapport préliminaire publié le 17 janvier 2017 reposait sur une version antérieure de l'enquête, fermée le 28 novembre 2016. Ce rapport préliminaire couvrait les informations fournies par 128 participants. Le CCPE a commencé à utiliser la nouvelle version de l'enquête le 28 novembre 2016.



## Données sur les abus pédosexuels organisés

Plusieurs thèmes ont clairement émergé dès que nous avons commencé à examiner et à analyser les résultats des questionnaires. Une enquête reposant sur la déclaration volontaire a ses limites, nous en convenons parfaitement, mais les similitudes entre les témoignages des survivantes et survivants — issus de multiples pays, continents et communautés linguistiques — sautent aux yeux. L'une des constantes relevées, particulièrement troublante, était la prévalence, parmi l'éventail des expériences d'abus recensées, de ce que nous avons convenu d'appeler « abus pédosexuel organisé ».

Précisons que dans le présent document, le terme *abus pédosexuel organisé* désigne l'abus sexuel d'un ou de plusieurs enfants commis par plusieurs personnes agissant conjointement.

Tout au long du rapport, nous présentons des éléments se rapportant spécifiquement à cette définition de l'abus pédosexuel organisé. Ces éléments reposent sur des informations fournies par 49 % des répondants qui, comme survivants et survivantes à d'abus pédosexuels organisés, font état d'expériences similaires et extrêmement troublantes.

## CE QUE LES SURVIVANTES ET SURVIVANTS NOUS ONT APPRIS

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les survivantes et survivants qui ont participé à l'enquête ont dévoilé énormément d'information au sujet de leurs expériences d'abus et des difficultés qu'ils vivent au quotidien. Nous avons notamment constaté que leurs réponses et leurs expériences présentent un degré de similitude étonnamment élevé en dépit du fait que les répondants étaient situés dans plusieurs pays, qu'ils pouvaient répondre aux questions dans leurs propres mots et qu'ils pouvaient donner autant ou aussi peu de détails qu'ils le souhaitaient.

Voici les grands thèmes auxquels il faut s'attarder et les solutions possibles qui ressortent clairement de l'analyse approfondie des données :

### 1. L'enregistrement d'un abus pédosexuel a un impact considérable et permanent sur la victime.

L'existence même de photos/vidéos d'un abus pédosexuel ainsi que le fait que l'abuseur puisse toujours les avoir en sa possession et qu'elles puissent toujours être accessibles au public a un impact énormément négatif sur la victime. Cet impact peut perdurer encore à l'âge adulte et affaiblir considérablement la capacité des survivantes et survivants à faire face aux stress du quotidien, à maintenir des relations saines et à se réaliser pleinement sans leur vie scolaire et professionnelle.

Près de 70 % des répondants disent être constamment habités par la crainte de se faire reconnaître par quelqu'un qui a vu leurs images d'abus (n=103). Trente répondants (30 %) déclarent s'être fait reconnaître par quelqu'un qui avait vu leurs images d'abus pédosexuels.

**En prenant des mesures concrètes permettant d'empêcher que de nouvelles images d'abus pédosexuels deviennent accessibles au public et de réduire l'accessibilité des images déjà publiées sur Internet, il devient possible d'alléger la souffrance des survivantes et survivants ainsi que des nouvelles victimes. Il y aurait lieu d'envisager l'adoption de Projet Arachnid comme plateforme mondiale pour détecter rapidement les images et aviser les hébergeurs qui se verront aussitôt dans l'obligation de les retirer immédiatement <sup>iii</sup>.**

« Les images des abus que j'ai subis à l'enfance sont sur Internet et n'importe qui peut les voir. On profitera de moi à jamais. Ça ne changera jamais. Je suis désormais une adulte, et mes photos sont toujours là. Tant qu'Internet existera, mes photos seront toujours là. Certains sites seront fermés, mais de nouveaux sites les remplaceront d'une manière ou d'une autre. À ma connaissance, il n'y a tout simplement aucun moyen d'effacer ces photos une fois pour toutes. Il n'y aura jamais de fin à ces abus. Je suis condamnée à vivre sur mes gardes et à ne jamais faire pleinement confiance à qui que ce soit. C'est mon père qui m'a fait ça. Un homme qui avait la tâche de me protéger, non de me faire du mal et d'abuser de moi. Et maintenant, des milliers de personnes continuent de faire la même chose. » – Survivante, en réponse à la question « Expliquez en quoi l'existence ou la diffusion d'images de votre expérience d'abus pédosexuel ne vous affecte pas de la même manière que l'abus pédosexuel physique que vous avez subi »

## 2. La plupart des victimes ont été abusées en bas âge et par un membre de leur famille, et certaines ont continué de se faire abuser à l'âge adulte.

- 56 % des survivantes et survivants ont indiqué que les abus ont commencé avant l'âge de 4 ans, et de ce nombre, 53 % disent qu'ils se sont poursuivis à l'âge adulte.
- 58 % des survivantes et survivants ont déclaré avoir été abusés par plus d'une personne, parfois par plusieurs membres de la famille.
- 50 % des survivantes et survivants d'abus commis par une seule personne ont indiqué que l'abuseur était un de leurs parents ou un membre de leur famille élargie, tandis que 82 % des survivantes et survivants d'abus commis par plusieurs personnes ont indiqué que l'abuseur primaire était un de leurs parents ou un membre de leur famille élargie.
- 36 % des survivantes et survivants rapportent que les abus se sont poursuivis à l'âge adulte (18+).

Il est nécessaire d'améliorer la sensibilisation et la formation des professionnels en matière d'abus pédosexuels pour qu'ils soient en mesure de déceler les situations d'abus et d'y réagir adéquatement. Les personnes susceptibles de découvrir des situations d'abus doivent mieux comprendre les diverses situations d'abus, les moyens de déceler les situations d'abus intrafamilial et d'y réagir ainsi que l'impact du traumatisme et ses manifestations chez la victime. Avec une telle formation, les intervenants seraient mieux outillés pour déceler les situations d'abus et croire les survivants lorsqu'ils se manifestent.

« Malheureusement, une histoire trop difficile à croire peut quand même être conforme à la vérité. C'est ce qu'il faut essayer de trouver avec la victime. J'avais TELLEMENT peur quand j'ai parlé à la police. Pour moi, rien ne pouvait être pire que l'idée d'accuser mon propre père. Tellement bizarre. Tellement horriblement bizarre, parce qu'il m'avait fait les choses les plus horribles, mais restais loyale envers lui. Tâchez de tenir compte de cela dans votre travail. »

– Survivante, en réponse à la question « Qu'est-ce que vous aimeriez faire comprendre aux agents de police? »

## 3. On ne peut pas s'en remettre seulement aux dévoilements pour contrer les abus pédosexuels.

Un enfant en situation d'abus pédosexuel peut avoir plusieurs raisons de ne pas avoir envie d'en parler, à commencer par le déséquilibre des forces entre l'abuseur et la victime. Les survivantes et les survivants rapportent que leurs abuseurs avaient souvent recours aux menaces ou à la violence physique pour les tenir au silence et les maintenir dans l'obéissance. Plusieurs survivantes et survivants ont fini par dévoiler leur expérience d'abus à quelqu'un, mais beaucoup ont gardé le silence pendant les faits ou jusqu'à l'âge adulte. Pire encore, les dévoilements par les

enfants pendant les faits n'avaient pas toujours pour effet de faire cesser les abus. Parfois, disent les survivantes et les survivants, c'était parce qu'on ne les croyait pas ou parce que leur abuseur arrivait à manipuler les perceptions, mais dans certains cas, c'était parce que les individus qui auraient dû les protéger en apprenant ce qui se passait ne l'ont pas fait. Des études antérieures ont établi que les abus pédosexuels sont difficiles à prévenir, à détecter et à interrompre étant donné le secret qui les entoure, l'impuissance des victimes et le fait que le dévoilement soit un processus extrêmement ardu<sup>iv</sup>. De plus, en contexte d'abus intrafamilial ou d'abus organisé, l'enfant n'a pas toujours la possibilité de trouver dans son entourage une personne sûre à qui parler ou qui prendra des mesures pour faire cesser les abus qui lui seraient dévoilés. L'enquête a aussi révélé que des menaces terrifiantes d'une nature excessivement violente avaient été proférées à l'endroit d'un grand nombre de victimes.

**Il est urgent de réexaminer notre stratégie face à ce problème; les interventions actuelles sont inadéquates et le modèle existant, basé principalement sur le dévoilement par l'enfant, n'est ni applicable ni raisonnable pour un enfant en situation d'abus. Il est nécessaire de renforcer la coordination et la communication entre tous les systèmes et entités qui interviennent auprès des enfants victimes d'abus sexuels et d'exploitation en ligne. On pense ici entre autres aux services de protection de l'enfance, aux écoles, aux centrales de signalement, aux thérapeutes, aux forces policières, au secteur privé, aux organismes de services à l'enfance et aux centres d'appui aux enfants. Consacrer des ressources et de la formation pour aider les forces policières, la protection de l'enfance et les autres systèmes de protection à déceler plus facilement les situations de risque permettra à ces systèmes de faire un meilleur travail de détection et d'intervention, tout en libérant les enfants de la contrainte irréaliste de devoir dévoiler pour être protégés.**

*« Les premières personnes à qui je me suis confiée m'ont répondu avec incrédulité; j'ai à peine pu commencer à décrire toute la violence dont j'étais victime. Je n'ai ni été prise au sérieux ni protégée. Je n'avais plus la force de me confier à qui que ce soit parce que j'avais trop peur d'être laissée à mon sort une fois de plus. J'ai seulement pu faire une nouvelle tentative quand j'ai compris que j'allais mourir de toute façon et que ce serait ma seule chance de survie. »* — Survivante, en réponse à la question « Comment votre expérience d'abus pédosexuel physique a-t-elle été révélée? »

#### **4. De nombreux survivants et survivantes rapportent que plusieurs abuseurs et/ou enfants étaient impliqués dans leur expérience d'abus.**

Internet permet aux abuseurs de se mettre en contact et de s'organiser pour commettre des actes sexuels de plus en plus extrêmes contre des enfants. Les abus sexuels rapportés par de nombreux répondants choquent par leur caractère dégradant et oppressant. Par exemple, 58 % des survivantes et survivants ont été abusés par plusieurs personnes, et 49 % semblent avoir été victimes d'«abus sexuels organisés».

##### **Abus sexuels organisés**

Dans le présent document, le terme *abus sexuel organisé* désigne l'abus sexuel d'un ou de plusieurs enfants commis par plusieurs personnes agissant conjointement.

**Pour remédier à cette situation et établir des mécanismes de soutien et d'intervention efficace, il est nécessaire que tous les intervenants aient une meilleure connaissance des symptômes et de la mécanique des troubles dissociatifs et des abus sexuels organisés.**

## **5. Les besoins particuliers des survivantes et survivants d'abus pédosexuels avec prise d'images sont mal desservis.**

Les services de soutien existants ne répondent pas aux besoins particuliers des survivantes et survivants. En plus du caractère particulier et complexe de ce crime, les victimes en gardent des séquelles durables et souvent permanentes. Nous avons découvert qu'elles ont énormément de difficulté à trouver et à se payer le soutien dont elles ont besoin et qu'en plus, ils nécessitent différents niveaux et types de soutien à des moments précis de leur vie adulte. Les séances de counseling génériques de courte durée ne permettront pas à ces survivantes et survivants de se remettre adéquatement.

**Il est nécessaire d'élaborer des solutions globales pour reconnaître adéquatement les droits et les besoins particuliers des victimes d'abus avec pris d'images. Il serait bon que les survivantes et les survivants aient accès à des thérapeutes disponibles et compétents et à des moyens d'obtenir une indemnisation financière. Les survivantes et survivants doivent aussi avoir la possibilité de faire entendre leur voix dans le système de justice pénale (p. ex. déclarations des victimes).**

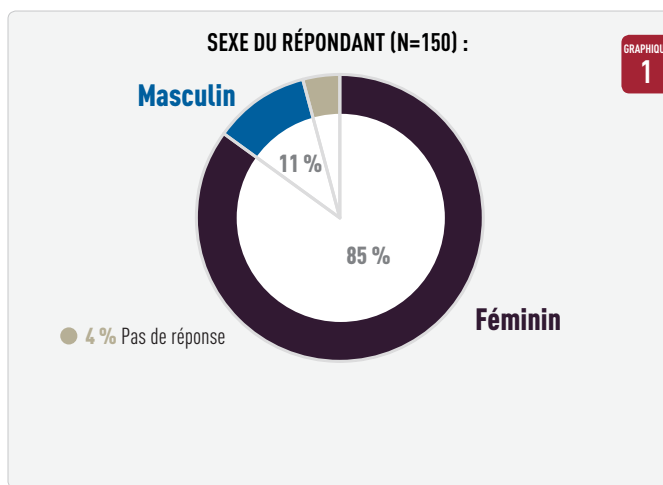


# DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

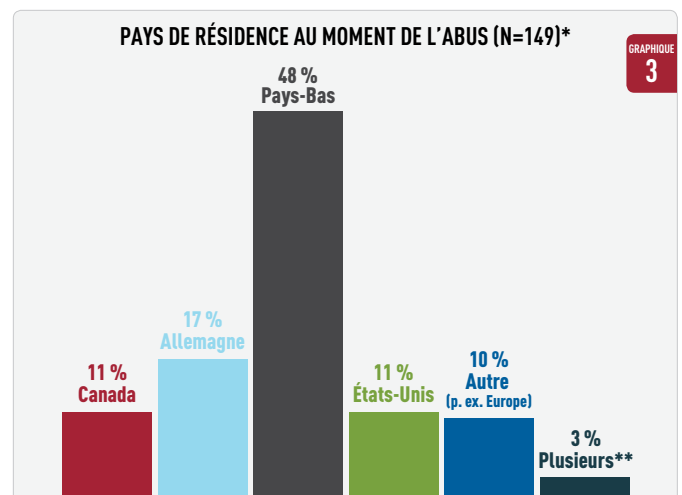
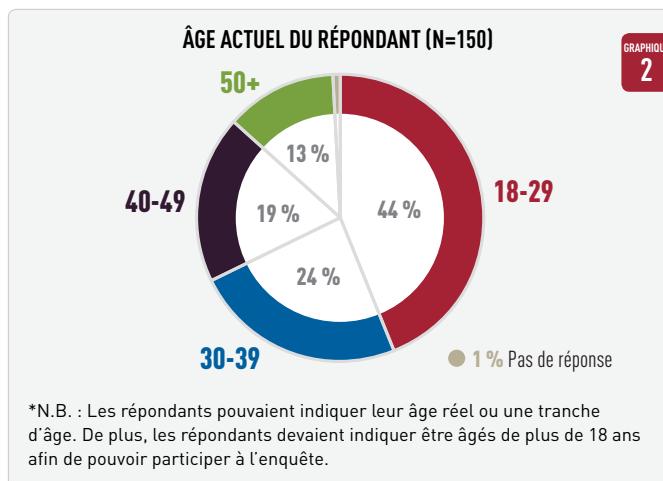
À l’instar de ce que les centrales de signalement du monde entier observent en ce qui a trait aux images d’abus pédosexuels, l’écrasante majorité des répondants sont des femmes (85 %) — voir graphique 1. Ce résultat concorde avec ceux des études internationales sur l’incidence des abus pédosexuels.

Par exemple, en 2009, une analyse de 65 études menées dans 22 pays révèle que 7,9 % des hommes et 19,7 % des femmes avaient subi un abus sexuel sous une forme ou sous une autre avant l’âge de 18 ans<sup>v</sup>. Au total, 37 904 hommes et 63 118 femmes ont participé à ces études.

On demandait aussi aux répondants d’indiquer leur pays ou continent de résidence au moment des abus — voir graphique 3.



Près de 70 % des répondants avaient moins de 40 ans et 44 % avaient entre 18 et 29 ans — voir graphique 2.



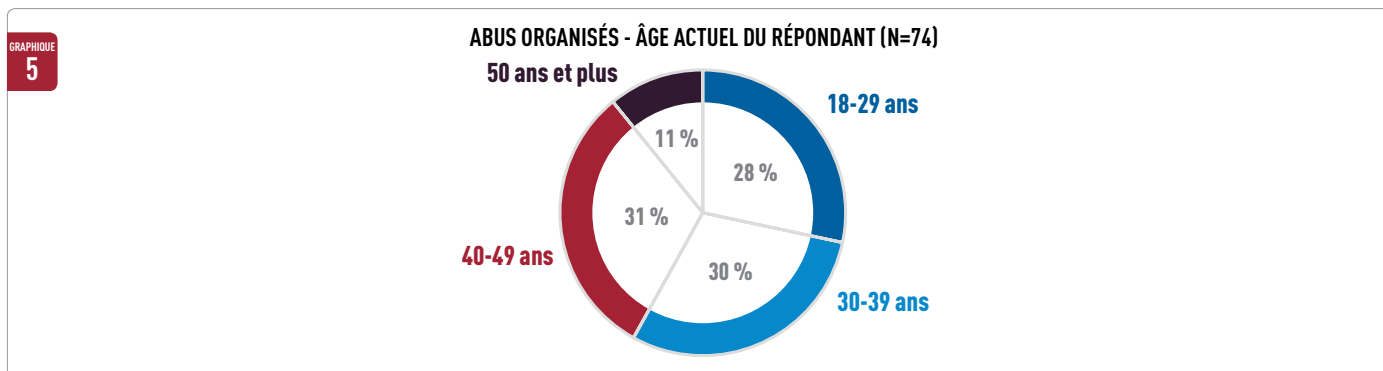
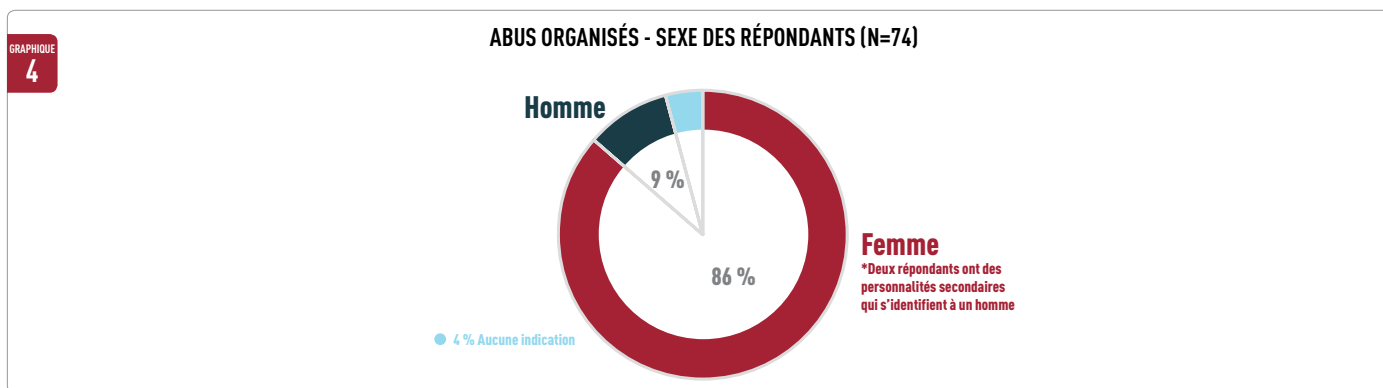
\* Un répondant n’a pas nommé le pays (ou le continent) dans lequel il a subi des abus.

\*\*Les réponses classées sous « Plusieurs » sont les cas où le répondant a indiqué qu’il avait habité dans plusieurs pays pendant la période durant laquelle les abus se sont étalés ou, s’il avait habité dans un seul pays, qu’il avait aussi subi des abus dans d’autres pays. Par exemple, le répondant peut avoir été abusé durant des vacances en dehors de son pays de résidence ou peut avoir été emmené dans un autre pays pour que les abus y soient filmés ou pour y être abusé par d’autres personnes.

Il ne faut pas voir dans le graphique ci-dessus une indication d’une prévalence plus ou moins élevée des abus pédosexuels dans l’un ou l’autre des pays. Ce graphique montre seulement la répartition des répondants par pays en date de l’analyse. Soulignons que les Pays-Bas et l’Allemagne, contrairement aux autres pays représentés dans l’enquête, disposent chacun d’un vaste réseau de victimes à qui les détails de l’enquête ont été communiqués.

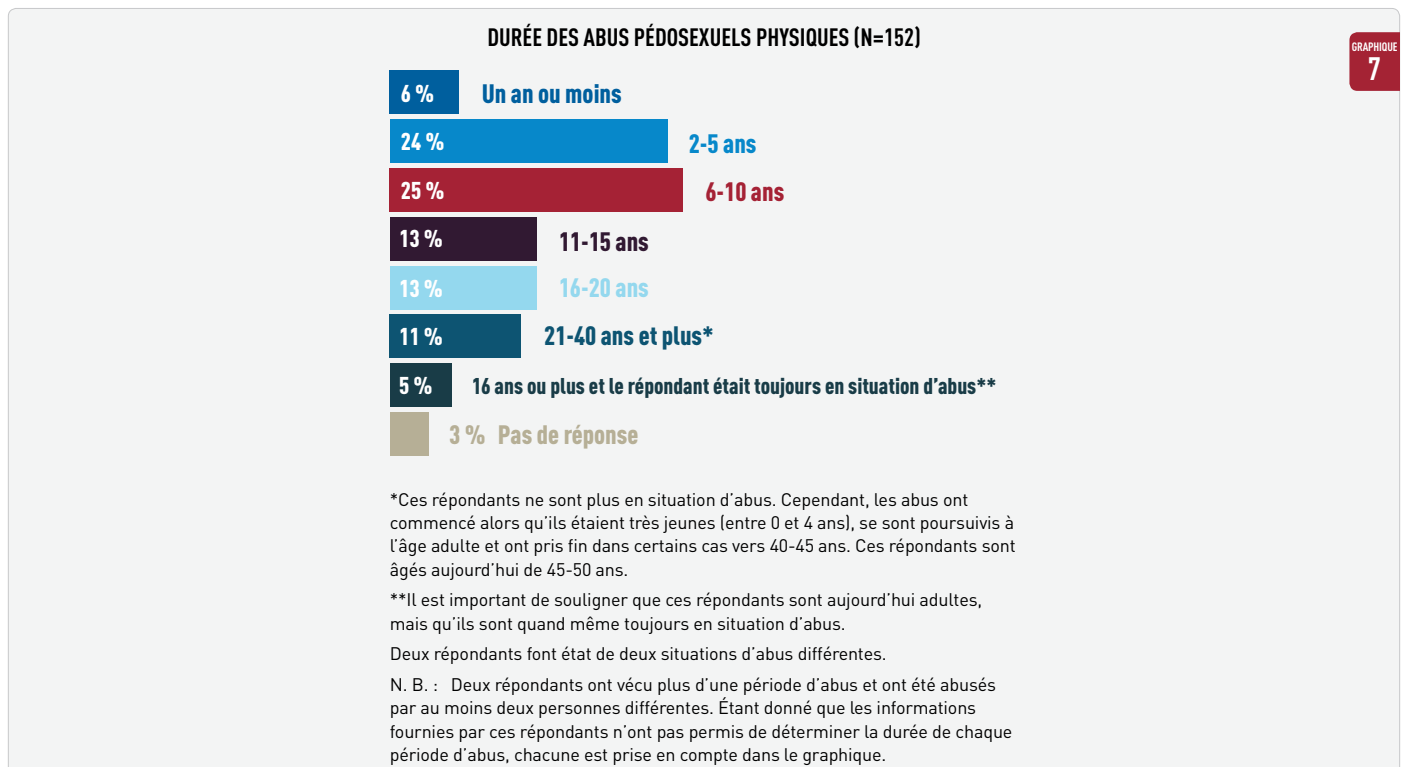
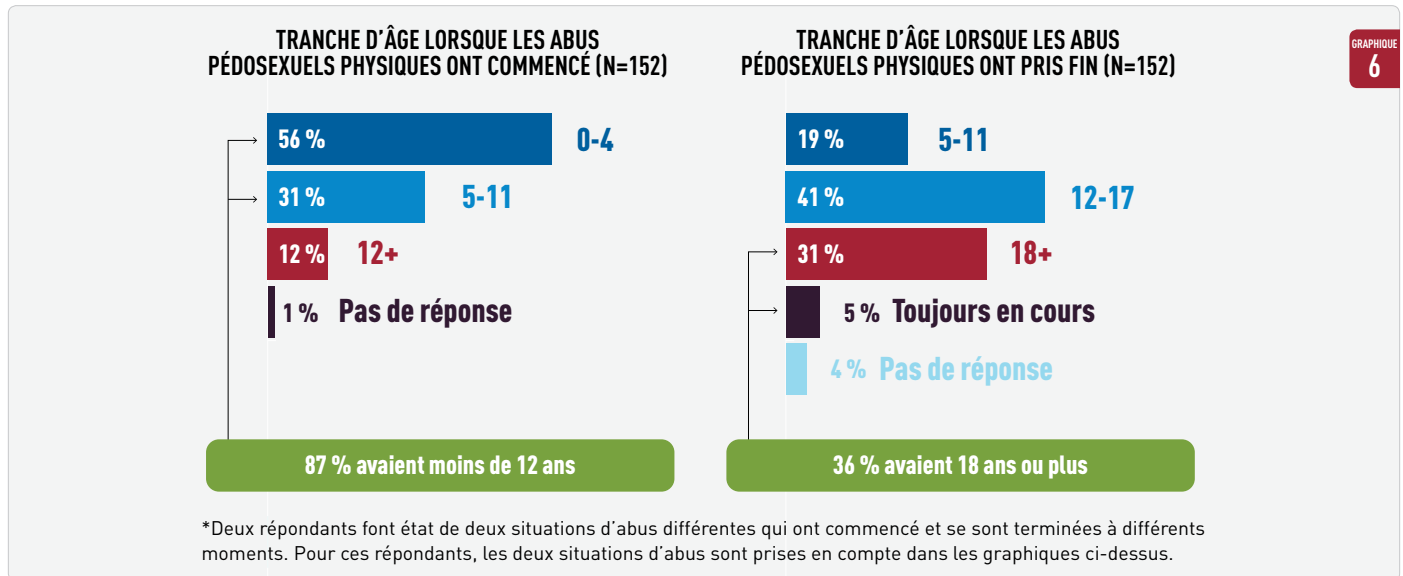
## Données démographiques sur les abus pédosexuels organisés

Les quelques études qui ont été publiées sur les abus pédosexuels organisés révèlent que, dans l'ensemble, ce sont le plus souvent les filles qui sont ciblées dans les cas d'abus sexuels organisés. Nos résultats vont dans le même sens : la vaste majorité des répondants ayant subi des abus jugés organisés étaient des filles (87 %) – voir graphique 4. Les répondants se répartissent presque également selon l'âge qu'ils ont indiqué au moment de leur participation à l'enquête : 28 % étaient âgés de 18 à 29 ans, 30 % étaient âgés de 30 à 39 ans, et 31 % étaient âgés de 40 à 49 ans. Les autres participants (11 %) ont déclaré avoir 50 ans ou plus – voir graphique 5. Le pays ou le continent de résidence des répondants lorsqu'ils ont été victimes d'abus sexuels organisés correspondait largement au profil global des répondants, comme le montre le graphique 3 – se reporter au rapport intégral de l'enquête (2017) pour plus de détails.



# CONTEXTE ENTOURANT LES ABUS

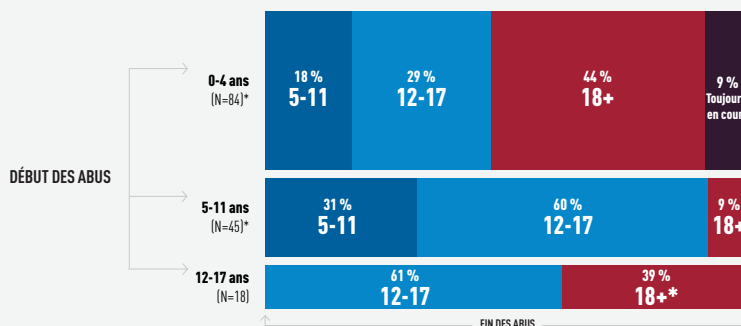
La présente section offre une synthèse des informations fournies par les répondants concernant la dynamique et le contexte entourant les abus sexuels et l'enregistrement des abus sexuels. Il s'en dégage des constats troublants. Quarante-sept pour cent des répondants étaient âgés de 11 ans ou moins quand les abus physiques ont commencé et chez 56 % des survivantes et survivants, les abus ont commencé avant l'âge de 4 ans – voir graphique 6. La durée de la période d'abus s'avère extrêmement bouleversante : chez une bonne partie des survivantes et survivants (36 %), les abus se sont poursuivis à l'âge adulte, et 42 % ont été abusés pendant plus de 10 ans – voir graphiques 6 et 7. L'analyse des données révèle aussi que plus l'enfant est jeune lorsque les abus commencent, plus il est probable que les abus se poursuivent à l'âge adulte – voir graphique 8. Cette tendance s'observe aussi dans les cas d'abus organisés.



GRAPHIQUE  
8

## TRANCHE D'ÂGE AU DÉBUT ET À LA FIN DES ABUS (N=147)

\*Deux répondants font état de deux situations d'abus différentes qui ont commencé et se sont terminées à différents moments. Pour ces répondants, les deux situations d'abus sont prises en compte dans les graphiques ci-dessous.



\*Les répondants n'ont pas tous répondu aux deux questions : *Quel âge aviez-vous quand votre expérience d'abus pédosexuel physique a commencé (d'après votre meilleure estimation)?* et *Quel âge aviez-vous quand votre expérience d'abus pédosexuel physique a cessé (d'après votre meilleure estimation)?* Par conséquent, les données présentées dans le graphique ci-dessus ne représentent que les répondants ayant répondu aux deux questions.

Le graphique ci-dessus porte sur la tranche d'âge dans laquelle se situaient les répondants au début et à la fin des abus. La première barre représente les 84 répondants ayant indiqué que leur expérience d'abus a commencé entre 0 et 4 ans, la barre du milieu représente les 45 répondants ayant indiqué que leur expérience d'abus a commencé entre 5 et 11 ans et la dernière barre représente les 18 les répondants ayant indiqué que leur expérience d'abus a commencé entre 12 et 17 ans.

Des différences notables ont été relevées entre les garçons et les filles en ce qui a trait à la durée de la période d'abus. Salter observe que dans les cas d'abus organisés, la fin des abus survient généralement entre le début et la fin de l'adolescence chez les garçons, mais chez certaines filles, la période d'abus dure habituellement plus longtemps et se prolonge parfois à l'âge adulte<sup>vi</sup>. Les constats qui se dégagent de la présente enquête (pour ce qui est des abus organisés et non organisés) rejoignent ceux de Salter. Chez les répondants féminins, on relève que les abus perpétrés sur des filles en bas âge se poursuivaient souvent à l'âge adulte et s'étaient donc sur une période beaucoup plus longue.

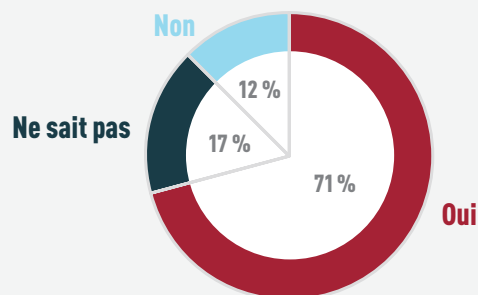
## Enregistrement des abus pédosexuels

Notre enquête cherchait tout particulièrement à voir dans quelle mesure les abuseurs enregistraient leurs abus pédosexuels (sans égard au fait qu'ils les diffusaient ou non) et ce dont les victimes avaient conscience au moment de l'enregistrement. Soixante-et-onze pour cent des répondants ont indiqué qu'ils savaient au moment des faits que les abus sexuels étaient enregistrés, alors que 17 % ne sont pas en mesure d'affirmer s'ils savaient que des images étaient prises lorsqu'ils étaient en situation d'abus (n=120) — voir graphique 9. Ce n'est qu'à un âge plus avancé que ces derniers ont compris que les abus étaient enregistrés. Les victimes n'étaient souvent pas informées des raisons pour lesquelles les abus étaient enregistrés, mais ce qu'on leur disait ou ce qu'ils pensaient être les motifs de l'enregistrement était : que les enregistrements servaient à tenir la victime au silence ou à la contrôler, qu'ils étaient destinés à l'usage personnel de l'abuseur (gratification sexuelle) et qu'ils seraient transmis à d'autres abuseurs (n=69) — voir graphique 10.



### AVIEZ-VOUS CONSCIENCE DE LA CRÉATION D'IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS AU MOMENT DES ABUS PHYSIQUES? (N=120)

GRAPHIQUE 9



### LE OU LES ABUSEURS VOUS ONT-ILS DIT POURQUOI ILS PHOTOGRAPHIAIENT OU ENREGISTRAIENT L'ABUS? SI OUI, QUE VOUS ONT-ILS DIT? (N=69)

Plusieurs réponses par répondant

GRAPHIQUE 10



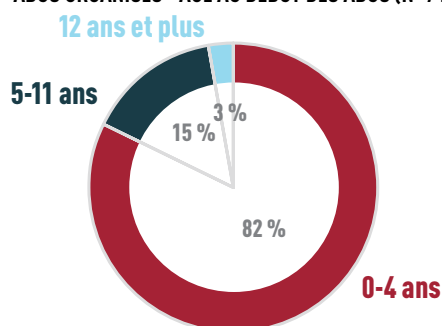
Autres raisons (23 %) : pour effacer une « dette » de la victime envers l'abuseur; pour montrer à la victime ce qu'elle ne faisait pas comme il faut; pour apprendre à d'autres; pour garder un « souvenir » de la victime; par désir de faire de l'art, un film, un portrait.

## Contexte des abus sexuels organisés

L'analyse des données révèle que chez les survivantes et survivants d'abus sexuels organisés (n=74), les abus commençaient généralement plus tôt et s'étalaient sur une plus longue période que chez les survivants et survivants d'abus non organisés. Dans la catégorie des abus sexuels organisés, 82 % des répondants étaient âgés de 0 à 4 ans lorsque les abus ont commencé – voir graphique 11. De plus, le quart des survivantes et survivants d'abus sexuels organisés se sont fait abuser sur une période de 6 à 10 ans (n=72) et presque autant se sont fait abuser sur une période de 16 à 20 ans (22 % des répondants). Ce constat n'est pas moins aberrant que le spectre complet de la durée des abus : au minimum, les abus s'étalaient sur une période de 12 à 5 ans (9 %), tandis qu'à l'opposé, 21 % des survivantes et survivants ont été abusés sur une période d'au moins 21 ans – voir graphique 12.

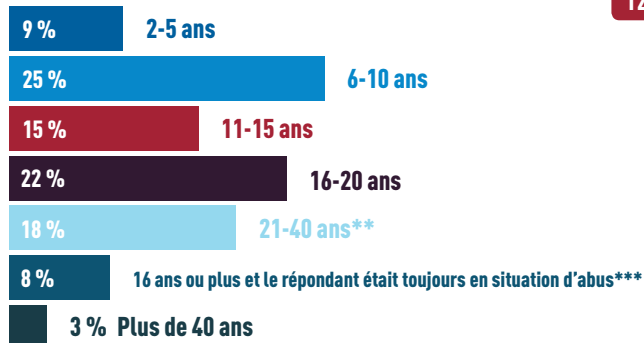
### ABUS ORGANISÉS - ÂGE AU DÉBUT DES ABUS (N=74)

GRAPHIQUE 11



### ABUS ORGANISÉS - DURÉE DE LA PÉRIODE D'ABUS (N=72)\*

GRAPHIQUE 12



\*Deux répondants font état de deux situations d'abus différentes.

\*\*Ces répondants ne sont plus en situation d'abus. Cependant, les abus ont commencé alors qu'ils étaient très jeunes (entre 0 et 4 ans), se sont poursuivis à l'âge adulte et ont pris fin dans certains cas vers 40-45 ans. Ces répondants sont âgés aujourd'hui de 45-50 ans.

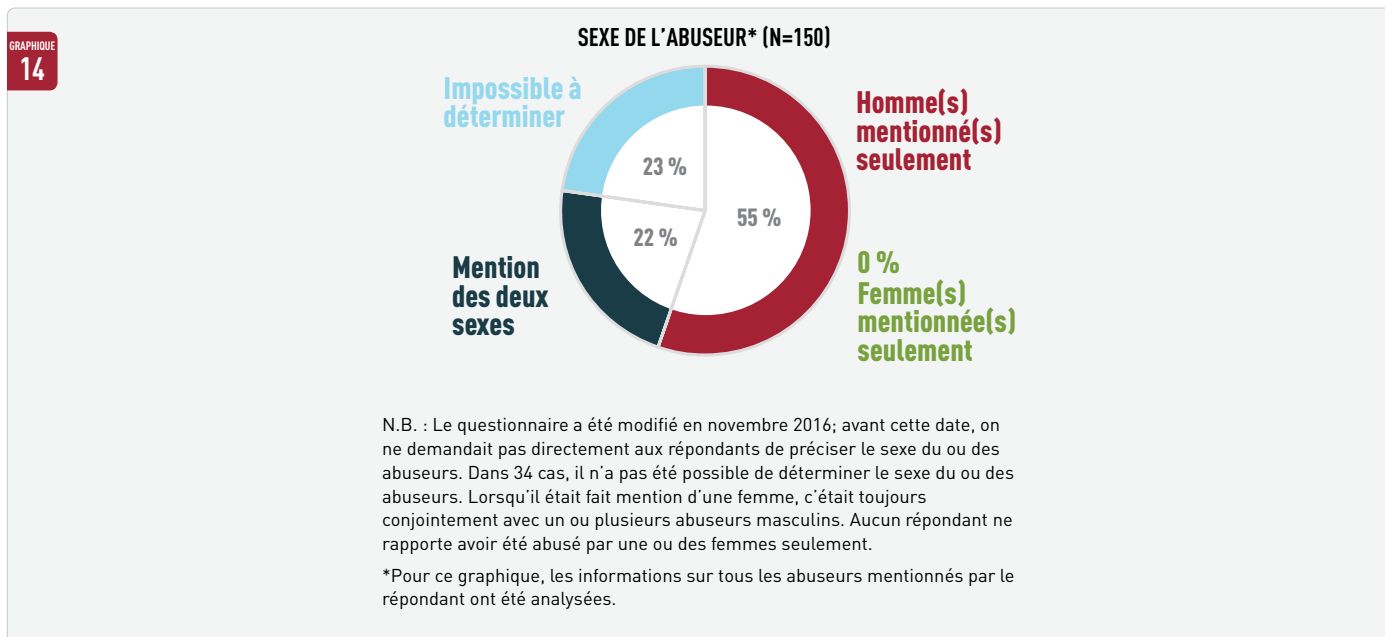
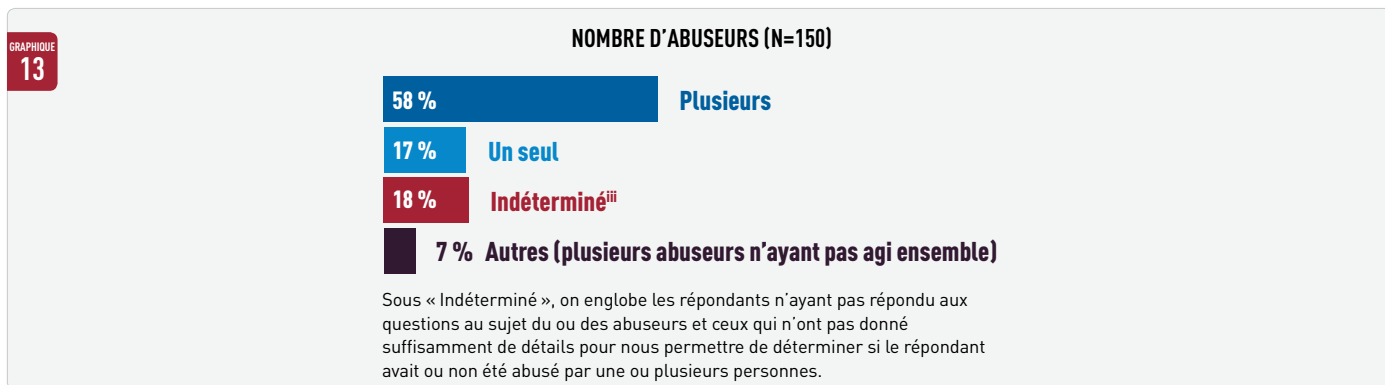
\*\*\*Il est important de souligner que ces répondants sont aujourd'hui adultes, mais qu'ils sont quand même toujours en situation d'abus.

## PROFIL ET AGISSEMENTS DES ABUSEURS

La présente section offre une synthèse des informations fournies par les répondants au sujet de leur abuseur (ou abuseurs), de la dynamique des abus et de leur expérience d'abus.

### Nombre et sexe des abuseurs

Un nombre alarmant de répondants (58 %) déclarent avoir été abusés par plus d'une personne – voir graphique 13. Le questionnaire ne demandait pas directement le sexe du ou des abuseurs, mais lorsqu'il était possible de le déterminer, il s'agissait surtout d'hommes. Un nombre surprenant de répondants, notamment dans la catégorie des abus sexuels organisés, ont signalé l'implication de femmes – voir graphiques 14 et 28 – dont l'étendue de leur rôle allait de l'acceptation tacite à la participation active.

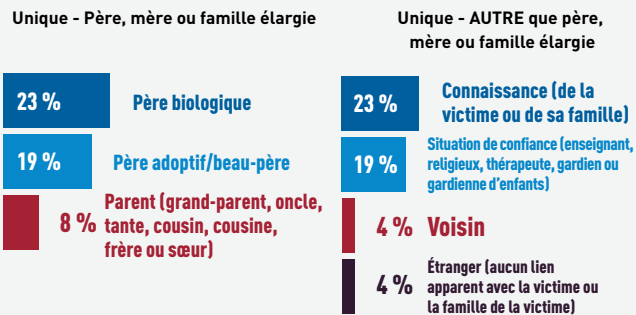


## Lien de l'abuseur avec l'enfant

L'abuseur était souvent un des parents de l'enfant ou un membre de sa famille élargie; 50 % des abuseurs «uniques» (n=26) étaient soit un des parents de l'enfant, soit un membre de sa famille élargie (42 % des abuseurs «uniques» étaient l'un des parents de l'enfant et 100 % étaient des hommes – voir graphique 15. Quarante-vingt-deux pour cent des abuseurs dans les cas d'abus par plusieurs personnes (n=83) étaient en outre un parent de l'enfant ou un membre de sa famille élargie (67 % étaient un parent de l'enfant, généralement le père, mais pas toujours) – voir graphique 16.

### ABUSEUR UNIQUE : LIEN DE L'ABUSEUR AVEC LA VICTIME (N=26)

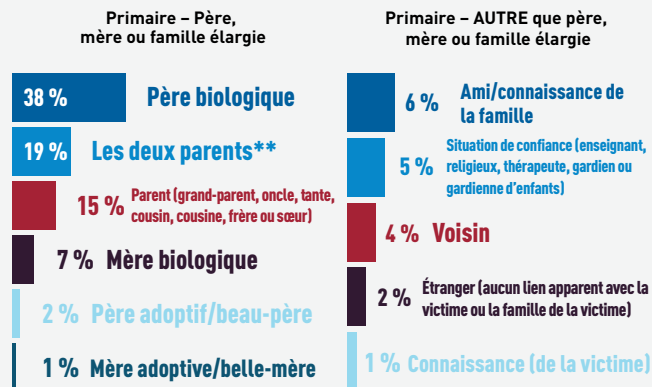
GRAPHIQUE  
15



50 % des abuseurs uniques étaient le père ou la mère de l'enfant ou un membre de sa famille élargie.

### PLUSIEURS ABUSEURS : LIEN DE L'ABUSEUR PRIMAIRE AVEC LA VICTIME (EXCLUT LA CATÉGORIE « AUTRES »)\* (N=83)

GRAPHIQUE  
16



\*Ce graphique ne fait pas état des victimes qui déclarent avoir été abusées par plus d'une personne, mais à différents moments de leur vie (rien n'indique que les abuseurs se connaissaient ou ont collaboré).

\*\*N. B. : Nous avons considéré qu'il s'agissait des deux parents lorsque le répondant désignait le ou les abuseurs par « parents » et que ni sa réponse ni d'autres éléments d'information fournis par le répondant ne permettaient d'établir lequel des deux parents était le plus impliqué dans l'abus ou en était l'auteur.

82 % des abuseurs primaires qui s'en sont pris à l'enfant avec d'autres personnes étaient le père ou la mère de l'enfant ou un membre de sa famille élargie.

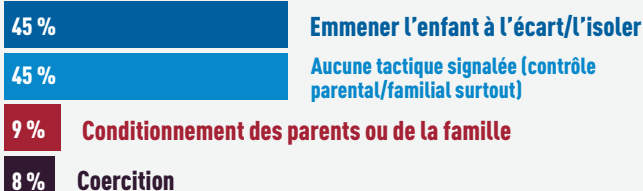
## Accès à l'enfant et temps seul à seul

L'accès à l'enfant et la possibilité de passer du temps seul à seul avec lui ne posaient pas de difficulté puisque 64 % des répondants (n=99) habitaient avec un abuseur – voir graphique 18 – et que ce dernier était souvent un de leurs parents ou un membre de leur famille élargie. Près des trois quarts (74 %) des abuseurs «secondaires» (autres que l'abuseur «unique» ou «primaire») ont eu accès au répondant (n=82) par l'entremise d'un de ses parents ou d'un membre de sa famille élargie – voir graphique 19. À savoir comment l'abuseur parvenait à ses fins, les répondants ont souvent mentionné que l'abuseur («unique» ou «primaire») les emmenait à l'écart ou les isolait, mais plusieurs ont aussi simplement fait état de leur lien avec l'abuseur ou de leurs conditions de logement (p. ex. «C'était mon père. Il pouvait toujours être avec moi.») – voir graphique 17.

GRAPHIQUE  
17

### TACTIQUES UTILISÉES PAR L'ABUSEUR PRIMAIRE/UNIQUE (N=100)

Plusieurs réponses par répondant

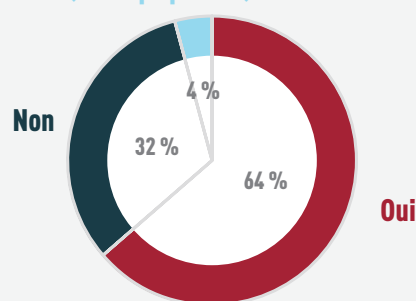


Autres tactiques signalées : enlever l'enfant (3 %), droguer l'enfant, p. ex. « avec du chloroforme ou une substance du même type » (3 %) et utiliser une situation d'autorité, p. ex. médecin (3 %).

GRAPHIQUE  
18

### LE RÉPONDANT HABITAIT-IL AVEC UN OU PLUSIEURS ABUSEURS? (N=99)

Oui (à temps partiel)

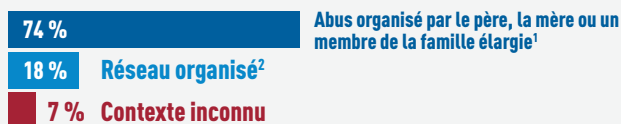


92 % de ces répondants vivent avec un parent qui a été impliqué dans l'abus pédosexuel.

GRAPHIQUE  
19

### CONTEXTE DANS LEQUEL L'ABUSEUR SECONDAIRE A PU ACCÉDER À LA VICTIME (N=82)

Plusieurs réponses par répondant



1. La majorité (89 %) des personnes qui ont organisé l'abus par des abuseurs secondaires étaient le père ou la mère de l'enfant. Chez tous les répondants sauf 3, le père, la mère ou un membre de la famille élargie faisait partie d'un réseau organisé d'abuseurs.
2. L'abus s'est produit dans le contexte d'un réseau organisé d'abuseurs auquel le père ou la mère de l'enfant n'appartenait pas.

« Il profitait de toutes les occasions (lorsqu'il n'y avait personne autour); je n'étais jamais en sécurité. Il me chargeait de veiller à ce qu'on ne se fasse pas prendre. Il fallait que je surveille constamment la porte de la pièce où ça se passait et que je tiens les passants à l'œil quand ça se passait dans l'auto. Il prenait de plus en plus de risques. À la fin, on aurait dit qu'il cherchait à se faire prendre [...] » -Survivante, en réponse à la question « Comment l'abuseur impliqué dans votre expérience d'abus pédosexuel physique s'y prenait-il pour passer du temps seul à seul avec vous? »

## Tactiques et menaces

À l'instar de nombreuses victimes d'abus pédosexuels, les survivantes et survivants (n=96) rapportent que les abuseurs leur proféraient souvent des menaces et utilisaient toutes sortes de tactiques pour les manipuler et les empêcher de dévoiler les abus. Soixante-sept pour cent des répondants se sont fait menacer de violence physique (et parfois de mort) en cas de désobéissance, 24 % ont indiqué que l'abuseur avait menacé de s'en prendre à un membre de leur famille et 19 % ont fait état de menaces à l'endroit d'autres personnes ou d'un animal chers à la victime (n=96). Dans les cas d'abus sexuel organisé, ces ratios étaient similaires – voir graphiques 20 et 21.

GRAPHIQUE  
20

### MENACES OU CONSÉQUENCES EN CAS DÉSŒBÉISSANCE (N=96)

Plusieurs réponses par répondant



Les autres menaces ou conséquences citées sont : forcer la victime à regarder d'autres enfants se faire abuser ou dire que d'autres enfants seraient abusés si la victime refuse de coopérer (10 %); faire croire que tout est la faute de la victime (9 %) ou que la victime perdrait l'affection des siens (7 %); confinement (7 %); dire à la victime que les abuseurs (si membres de la famille) lui retireraient leur affection; privation de nourriture, de boissons ou de sommeil (4 %).

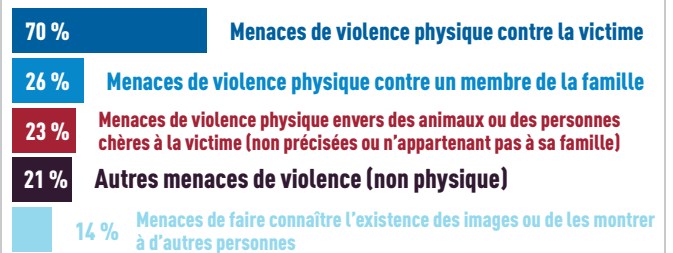
Certaines réponses ou parties de réponse n'entraient pas facilement dans les catégories mentionnées ci-dessus et ont été classées sous « Autres » (22 %), par exemple : menaces de suicide (venant de l'abuseur), l'abuseur aurait des ennuis, d'autres abuseurs pourraient intervenir et se montrer plus méchants/plus abusifs envers la victime, la victime aurait à recruter d'autres personnes qui obéiraient aux ordres.

Exemples de réponses classées sous « Autres menaces de violence (non physique) » et non prises dans le graphique : situations où l'abuseur insulte la victime, l'humilie ou abuse d'elle émotionnellement d'une quelconque façon, isolement de la victime et situations où l'abuseur refuse que la victime se fasse examiner par un médecin ou lui interdit de porter des vêtements.

GRAPHIQUE  
21

### ABUS ORGANISÉS - MENACES OU CONSÉQUENCES EN CAS DE DÉSŒBÉISSANCE (N=64)

Plusieurs réponses par répondant



Autres menaces ou conséquences inclus : faire croire aux gens que tout est la faute de la victime (13%); forcer la victime à regarder d'autres enfants se faire abuser / lui dire que d'autres enfants se feront abuser si elle refuse de coopérer (13%); séquestration (11%); privation de nourriture, de boisson ou de sommeil (6%); privation d'affection de la part d'êtres chers (2%).

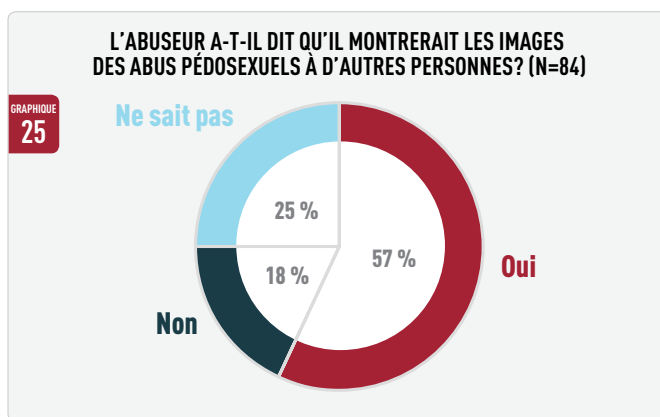
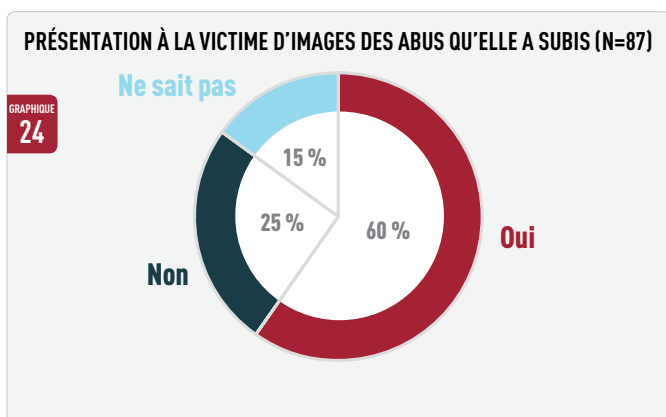
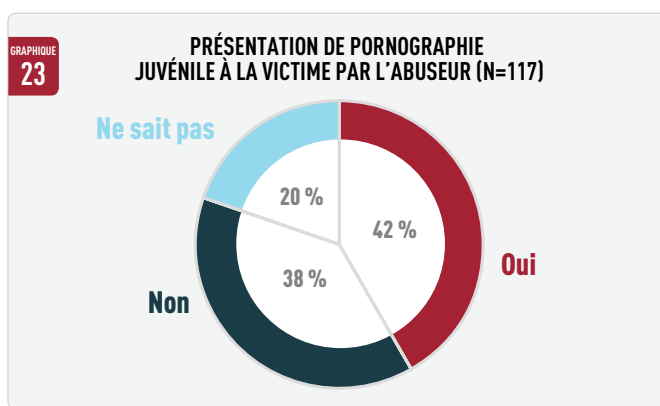
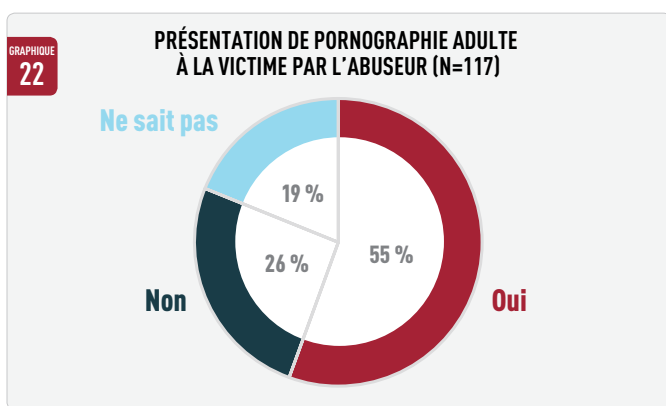
Vingt-huit pour cent des répondants qui ont reçu des menaces de violence physique (n=64) déclarent que leur abuseur les a menacés de torture ou les a effectivement torturés. Les répondants qui ont été torturés rapportent que diverses méthodes ont été utilisées pour les forcer à obéir (décharges électriques, suspension par les pieds au-dessus de l'eau/immersion de la tête sous l'eau, étranglement, etc.).

Il est important de mentionner que les menaces de violence décrites ci-dessus ont été proférées à des enfants et interprétées par des enfants. Sachant cela, on comprend aisément pourquoi un enfant peut se sentir obligé d'obéir et, par conséquent, pourquoi il peut s'avérer extrêmement difficile pour un enfant de demander de l'aide dans pareille situation.

**« Il a menacé de tout raconter à ma famille. Il a menacé de ruiner ma vie. Je n'avais plus aucune raison de vivre. Autant me suicider avant qu'il s'en prenne à moi parce que ç'aurait été horrible. J'étais condamnée à garder le silence. »** – Survivante, en réponse à la question « Vous exposiez-vous à des menaces ou à des conséquences si vous refusiez de vous soumettre à votre ou vos abuseurs ou de faire ce qu'on vous demandait? »

## Rôle des images d'abus pédosexuels et de la pornographie adulte

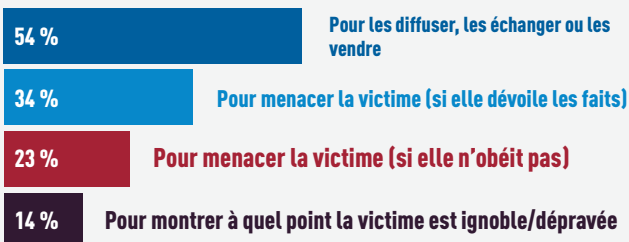
Les répondants ont aussi donné des indications sur l'utilisation d'images et de vidéos par leurs abuseurs. Par exemple, plus de 50 % des répondants rapportent qu'on leur a montré de la pornographie adulte – voir graphique 22 – et plus de 22 % rapportent qu'on leur a montré de la pornographie juvénile (n=117) – voir graphique 23; dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une technique de conditionnement couramment utilisée<sup>vii</sup>. Les répondants ont également raconté comment leurs abuseurs utilisaient les photos et les vidéos de leur expérience d'abus; parfois, les abus étaient mis en scène (par exemple, l'abuseur demandait à l'enfant de prendre une pose ou de jouer un rôle – voir graphique 27). Près des deux tiers des répondants (60 %, n=87) déclarent que l'abuseur leur a montré des images des abus qu'ils ont subis et 57 % (n=84) rapportent que l'abuseur leur a dit que d'autres personnes pourraient voir ces images, soit parce qu'elles sont mises en vente ou échangées, soit parce que l'abuseur menace de les montrer à d'autres personnes afin de manipuler la victime ou de la tenir au silence – voir graphiques 24, 25, 26 et 27.



« Il me demandait de sourire et de faire semblant d'aimer ça comme les femmes dans le film parce que c'était ce que les hommes qui regarderaient ça voulaient voir [...] Je n'avais qu'à faire ce qu'on me demandait. Et c'est pourquoi j'ai vite compris que c'était destiné à d'autres personnes. » – Survivante, en réponse à la question « Dans quelles circonstances l'abuseur vous a-t-il dit qu'il montrerait les images à quelqu'un d'autre? »

### DANS QUELLES CIRCONSTANCES L'ABUSEUR VOUS A-T-IL DIT QU'IL MONTRERAIT LES IMAGES À QUELQU'UN D'AUTRE? (N=35)

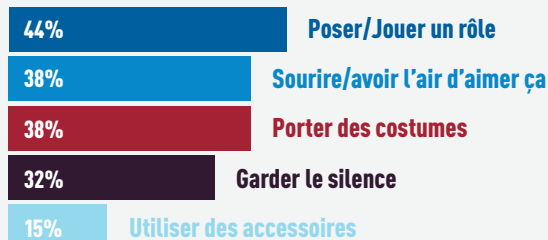
Plusieurs réponses par répondant



Les autres réponses ont été classées sous « Autres » (14 %). Exemples de réponses classées sous « Autres » : pour trouver des « amis » à la victime; parce que la victime est belle et que d'autres paieraient pour voir les images; pour montrer à d'autres ce que l'on attendait d'eux.

### EXEMPLES DE CHOSES QU'ON VOUS ORDONNAIT DE FAIRE (N=71)

Plusieurs réponses par répondant



Réponses non prises en compte dans le graphique : faire certains sons (10 %); dire certaines choses (10 %); obéir (c.-à-d. se soumettre aux directives d'autres abuseurs/« clients ») (10 %); montrer de la douleur/de l'inconfort (8 %); « autres » (10 %). Exemples d'ordres ou de directives classés sous « Autres » : manger quelque chose de particulier, lire des histoires d'abus pédosexuels, participer à des rituels, tenir des affiches, ne pas regarder le ou les abuseurs et se livrer à des actes de violence envers d'autres enfants.

N.B. : Vingt-neuf répondants ont déclaré avoir reçu l'ordre ou avoir été obligés de faire certaines choses pendant qu'ils subissaient des abus physiques, mais comme ils n'ont pas donné plus de détails à ce sujet, le tableau ci-dessus n'en fait pas état. Mentionnons aussi que 9 répondants ont indiqué n'avoir reçu aucune directive particulière. De ce nombre, 5 ont précisé qu'ils n'avaient pas à se plier à des directives puisqu'ils ne pouvaient pas bouger (p. ex. ils étaient ligotés, maintenus, etc.). Certains rapportent avoir été forcés de se livrer à des actes sexuels sur d'autres enfants.

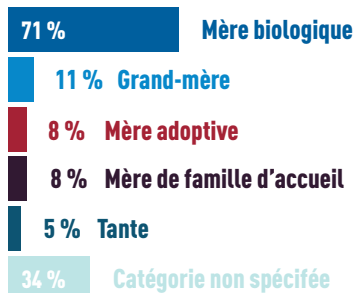
## Profil et agissements des abuseurs dans les «abus sexuels organisés»

Par définition, tous les répondants que nous avons inclus dans la catégorie des abus sexuels organisés ont été abusés par plusieurs personnes (n=74). En ce qui concerne le sexe de l'abuseur, nous avons fait état plus haut de notre étonnement face au rôle de la femme adulte dans les cas d'abus sexuels organisés. Pour déterminer le rôle qu'elles ont joué, nous avons analysé les réponses où il était spécifiquement question de l'implication de femmes dans l'abus. Cette analyse révèle que 51 % des répondants ayant subi des abus organisés avaient fait mention d'une femme adulte; il s'agissait le plus souvent de la mère de l'enfant – voir graphique 28.

### ABUS ORGANISÉS - FEMMES ABUSEUSES (N=38)

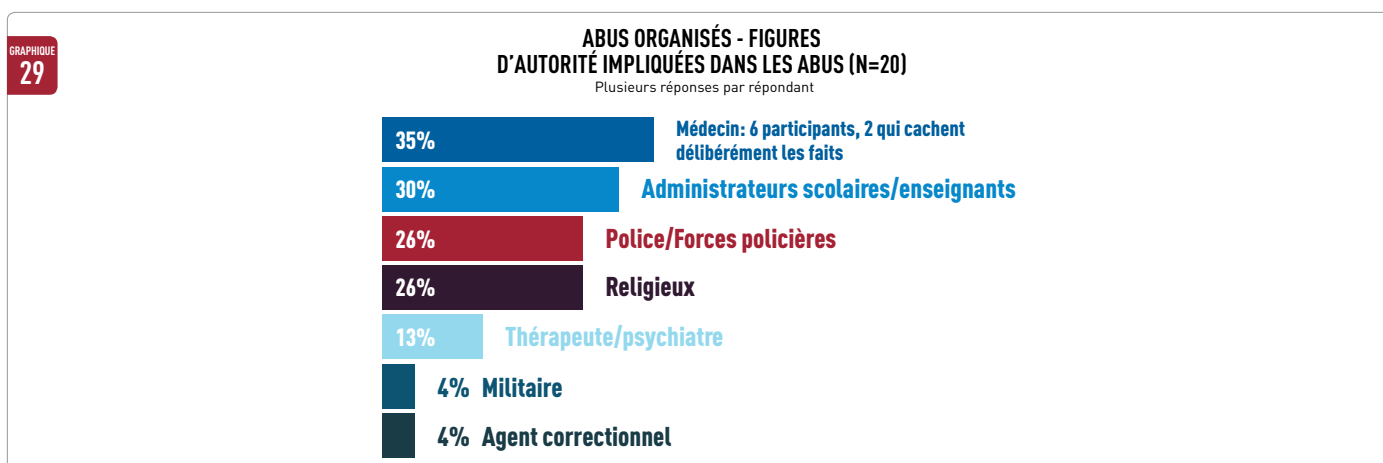
Plusieurs réponses par répondant

Les femmes dont la présence dans des situations d'abus (quel que soit leur rôle) a été signalée par les répondants se classent comme suit :



Le père et la mère étaient tous deux impliqués dans la commission des abus dans 27 % des cas. Dans 100 % de ces cas, la victime avait moins de 5 ans quand les abus ont commencé et ceux-ci se sont étalés sur une période d'abus longue, de l'ordre de plus de 16 ans chez la majorité des répondants (80 %, n=20).

En ce qui a trait au profil et aux agissements des abuseurs dans les cas d'abus sexuels organisés, 31 % des survivantes et survivants signalent que des personnes en situation d'autorité étaient activement impliquées dans leurs abus, dont des membres des forces policières, des militaires, des personnels scolaires, des médecins, des thérapeutes et des religieux – voir graphique 29. Quand on pense que ces abuseurs représentent les institutions sociétales chargées de protéger et les citoyens et de veiller sur leur santé et leur bien-être mental, physique et spirituel, on peut aisément comprendre la méfiance des survivantes et des survivants envers ces personnes et ces institutions.



Les répondants ont fourni de précieuses informations sur les moyens par lesquels les abuseurs impliqués dans leur expérience d'abus se sont organisés pour profiter et abuser d'eux. Les types d'abus qui ressortent de l'analyse correspondent aux sous-catégories établies par Salter, selon que l'abus sexuel est organisé par un réseau ou une institution ou par la famille<sup>viii</sup>.

Quarante-neuf pour cent des répondants (n=74) ont été abusés par deux membres ou plus de leur famille, le plus souvent en compagnie de personnes étrangères (abus sexuel organisé par la famille), 74 % des répondants ont eu une expérience d'abus où seul un membre de leur famille était impliqué avec des personnes étrangères (abus sexuel organisé par un réseau avec la complicité de la famille) et les 17 % qui restent ont été abusés par plusieurs personnes de l'extérieur de leur famille et à l'insu de celle-ci (abus sexuel organisé par un réseau sans la complicité de la famille).

Dans 53 % des cas d'abus sexuel organisé par la famille, l'analyse des données révèle que les abus étaient le plus souvent commis par le père et la mère en compagnie d'autres membres de la famille (p. ex. beau-père, père de famille d'accueil, grand-père, grand-mère, oncle, tante, etc.). De même, dans les cas d'abus sexuel organisé par un réseau avec la complicité de la famille, le membre de la famille le plus souvent impliqué était le père de l'enfant (dans 56 % des cas).

Les abus sexuels organisés par la famille constituent la plus grande sous-catégorie, qui compte pour 49 % de tous les abus sexuels organisés signalés par les répondants (n=74). Il est important de souligner que, lorsqu'on combine cette catégorie avec celle des abus sexuels organisés par un réseau avec la complicité de la famille, on constate l'implication d'un membre de la famille dans 83 % des cas d'abus sexuels organisés.



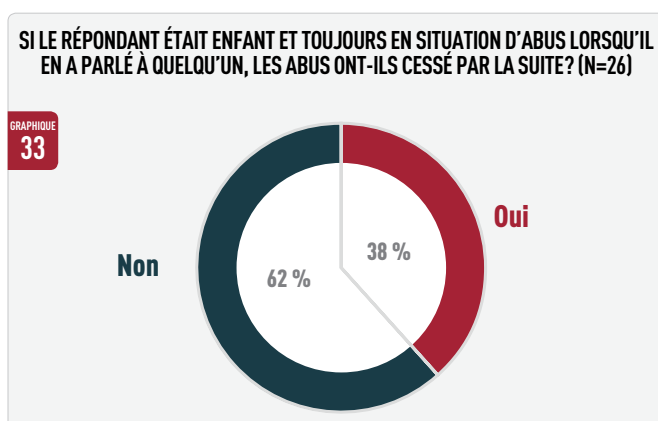
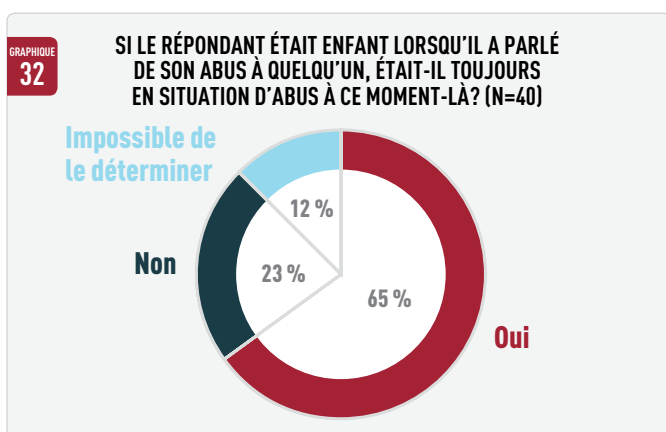
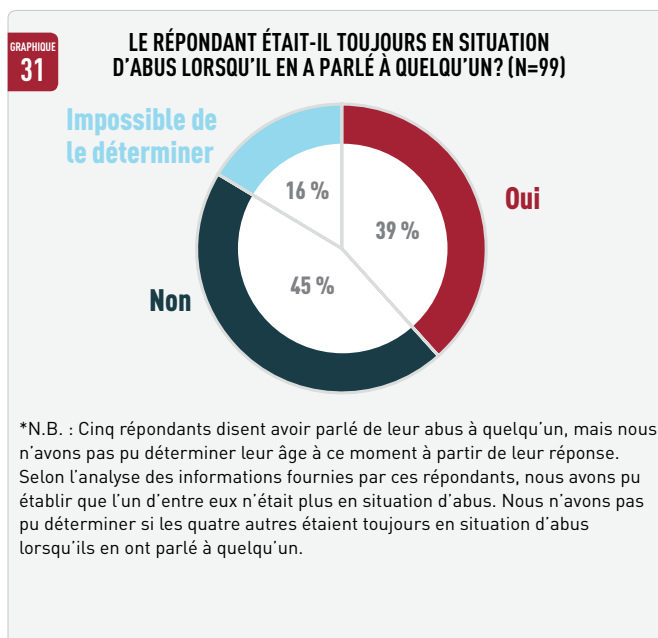
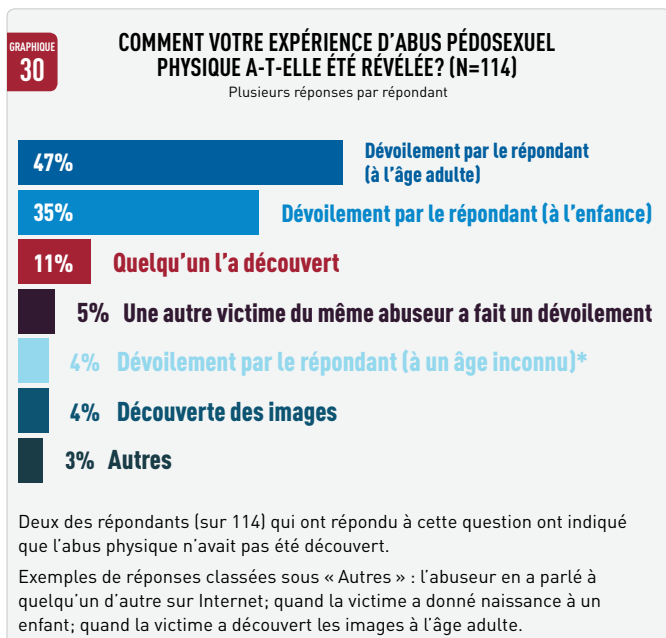
Les enfants victimes de ces abus organisés sont trop souvent très nombreux, comme on a pu le constater lorsque de grands réseaux d'exploitation sexuelle d'enfants ont été mis au jour au Canada (opérations Iceberg et Jericho, entre autres) et à l'international (opérations Hamlet, Delego et Dark Room). Il n'y a donc rien d'étonnant au fait que 43 % des répondants, en plus de témoigner de leur propre expérience d'abus, aient indiqué que d'autres enfants subissaient aussi des abus aux mains des mêmes abuseurs ou d'autres abuseurs du même groupe ou réseau.

**« Rien n'est impossible. Même ce qui semble inimaginable se révèle généralement vrai. À mon avis, les policiers devraient acquérir des notions de base sur les troubles de stress post-traumatique au cours de leur formation ou un spécialiste (indépendant) en thérapie post-traumatique devrait être présent durant les audiences. Certaines choses peuvent avoir l'air bizarres et donc sembler invraisemblables aux agents de police qui ne savent rien des troubles de stress post-traumatique. On sait souvent mieux classer les choses quand on comprend les conséquences. »** – Survivante, en réponse à la question « Qu'est-ce que vous aimeriez faire comprendre aux agents de police? »



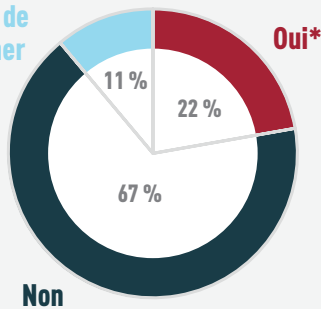
# DÉVOILEMENT OU DÉCOUVERTE DES ABUS

À savoir comment leur expérience d'abus physique a été mise au jour, l'écrasante majorité des répondants (n=114) qui ont répondu à cette question rapportent que c'est lorsqu'ils ont dévoilé les faits à quelqu'un – voir graphique 30. Lorsqu'on y regarde de plus près, il semble que les répondants ont été plus nombreux à le dire à quelqu'un seulement à l'âge adulte et non lorsqu'ils étaient toujours enfants. De plus, chez près de la moitié (45 %) de ceux qui ont parlé (n=99), les abus avaient cessé au moment du dévoilement – voir graphiques 31, 32 et 34. Chez ceux (n=26) qui ont dévoilé leur situation d'abus à quelqu'un lorsqu'ils étaient enfants, 62 % ont continué de subir des abus – voir graphique 33.



SI LE RÉPONDANT ÉTAIT ADULTE LORSQU'IL A PARLÉ DE SON ABUS À QUELQU'UN, ÉTAIT-IL TOUJOURS EN SITUATION D'ABUS À CE MOMENT-LÀ? (N=54)

Impossible de le déterminer



GRAPHIQUE 34

\*Chez 100 % des répondants qui ont parlé de leur abus à quelqu'un à l'âge adulte alors qu'ils étaient toujours en situation d'abus, les abus n'ont pas cessé par la suite.

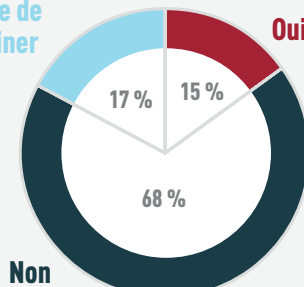
À la question de savoir à qui ils ont dévoilé les faits en premier, les survivantes et survivants qui ont répondu (n=115) ont indiqué dans une proportion de presque 40 % qu'il s'agissait d'un ami ou d'un partenaire amoureux (32 % l'on dit à leur thérapeute). Peu de survivantes et survivants ont dévoilé les faits en premier à quelqu'un de leur école (3 %), alors que c'est pourtant là que les enfants passent la majorité de leur temps.

La réalité, c'est que la plupart des répondants habitaient sous le même toit que leur abuseur (p. ex. parent ou tuteur), ce qui limitait sans doute considérablement leur capacité de dévoiler et d'obtenir que des mesures soient prises s'ils dévoilaient quand même. Plusieurs répondants ont maintes fois indiqué qu'ils n'auraient pas pu dévoiler sans compromettre leur sécurité. Les répondants ont d'ailleurs donné de nombreux exemples confirmant la légitimité de cette crainte.

La plupart des répondants (68 %, n=118) ont indiqué que leurs images d'abus n'ont pas été découvertes au même moment que les abus physiques – voir graphique 35. Il était plutôt rare que les répondants révèlent l'existence des images à quelqu'un d'autre qu'un thérapeute – voir graphique 37. Dans certains cas, les images ont été découvertes par la police ou par une autre personne. Quarante-vingt-quatre pour cent ont indiqué que les images ont fini tôt ou tard par être découvertes – voir graphique 36.

IMAGES DÉCOUVERTES AU MÊME MOMENT QUE L'ABUS PHYSIQUE (N=118)

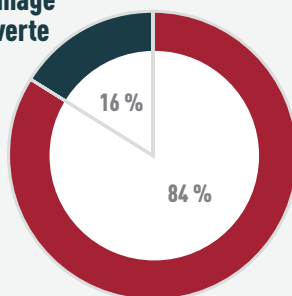
Impossible de le déterminer



GRAPHIQUE 35

IMAGES DÉCOUVERTES (N=132)

Non, aucune image n'a été découverte /Aucune indication à ce sujet

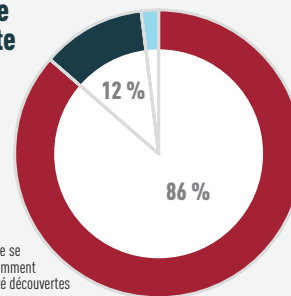


GRAPHIQUE 36

Oui, des images ont été découvertes

COMMENT LES IMAGES ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES (N=111)

Dans le cadre d'une enquête policière

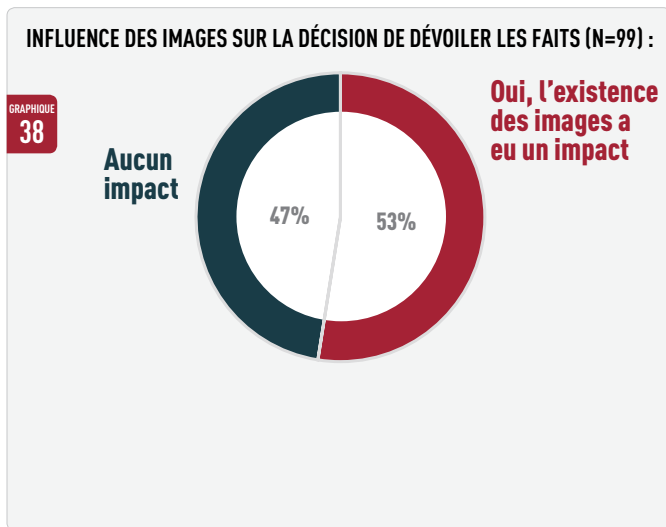


GRAPHIQUE 37

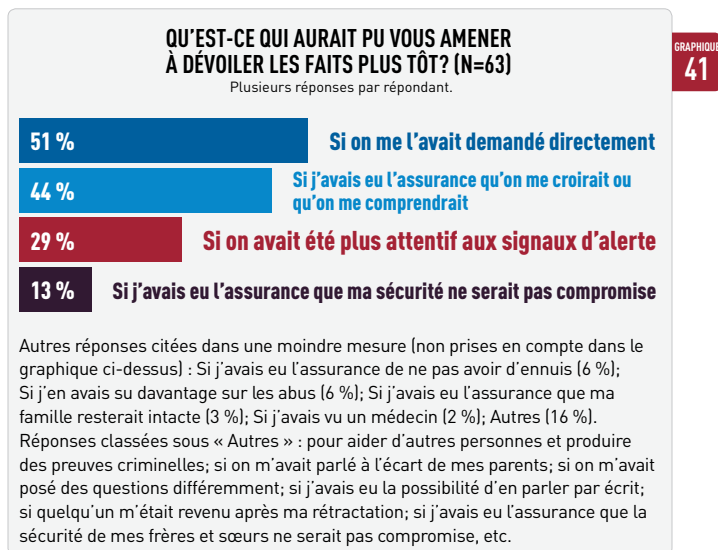
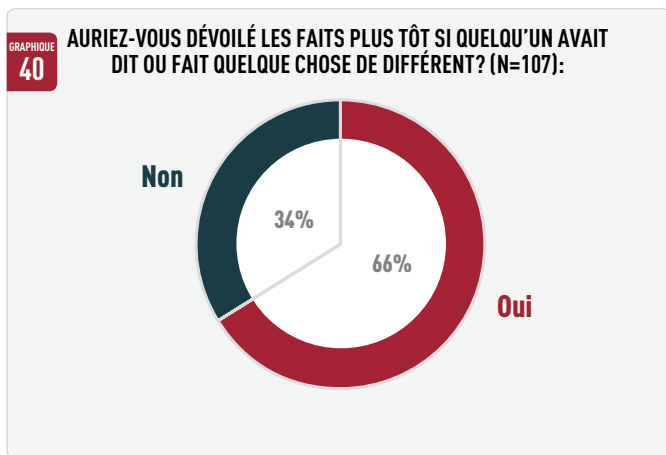
Le répondant en a parlé à quelqu'un (75 % des 96 répondants l'on dit seulement à un thérapeute)

2 % des répondants ne se rappellent pas comment les images ont été découvertes

Cinquante-trois pour cent des répondants (n=99) ont indiqué que l'existence des images a eu un impact sur leur décision de dévoiler les faits – voir graphique 38. Parmi ces répondants, une forte proportion ont indiqué que l'existence des images accentuait la honte qu'ils ressentaient déjà à cause des abus sexuels. D'autres ont dit s'être inquiétés de ce qui pourrait leur arriver si les images étaient découvertes ou craignaient que les images les incriminent d'une quelconque façon (n=52) – voir graphique 39.



Il est alarmant de constater que 66 % des répondants (n=107) disent qu'ils auraient parlé plus tôt si quelqu'un avait dit ou fait quelque chose de différent – voir graphique 40. À savoir ce qui aurait pu faire une différence, ceux qui ont fourni des informations à ce sujet (n=63) sont nombreux à prétendre qu'ils auraient dévoilé leur situation d'abus si on leur avait posé la question directement ou s'ils avaient eu la certitude qu'on les croirait – voir graphique 41. Plusieurs survivantes et survivants ont mentionné qu'il faudrait mieux informer et sensibiliser la population au sujet des abus pédosexuels et des images d'abus pédosexuels.



« Si une personne de confiance m'avait posé la question sans détour pendant que ça se passait et surtout si cette personne m'avait dit que je n'aurais pas d'ennuis et qu'elle me protégerait. » – Survivante, en réponse à la question : « Y a-t-il eu des moments où vous auriez pu faire un dévoilement si quelqu'un avait dit ou fait quelque chose de différent? »

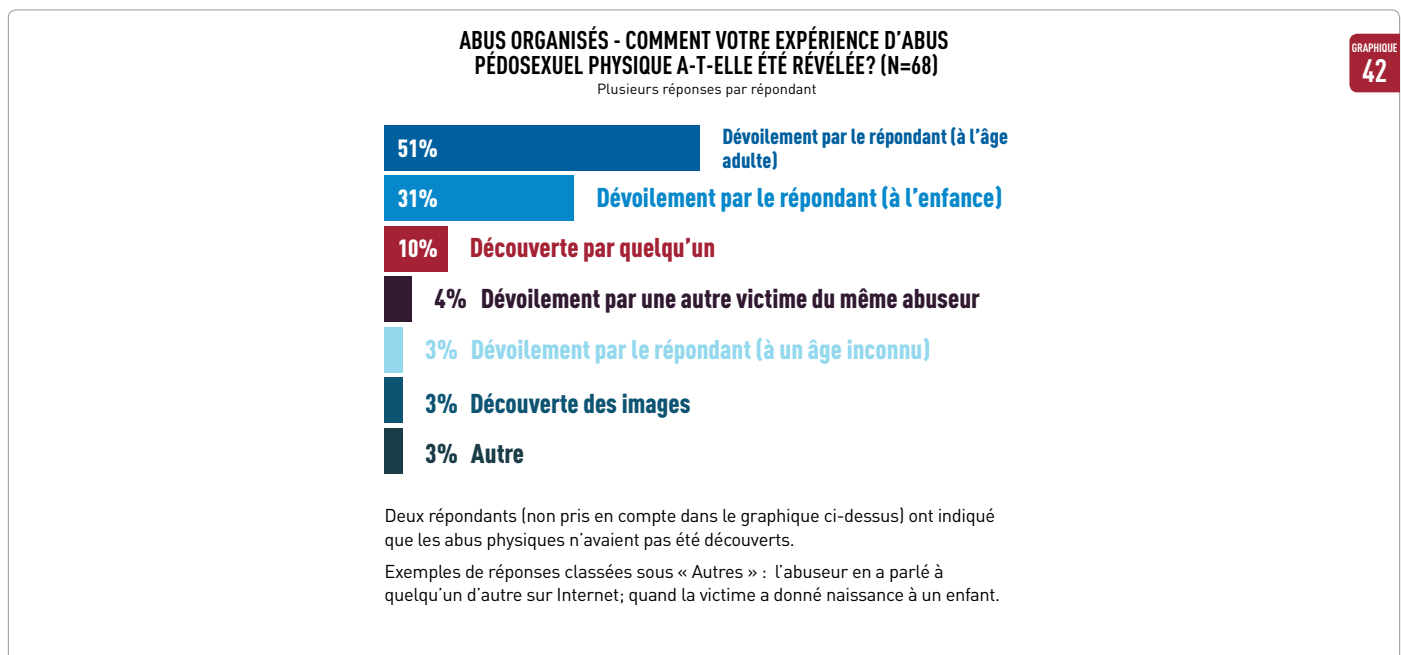
« Quand j'ai finalement eu le courage de dévoiler les faits, personne ne m'a jamais demandé si des images avaient été prises. Je me suis dit que ça ne devait pas être important [...] ou que ça arrivait peut-être à tout le monde. » – Survivante, en réponse à la question : « Y a-t-il eu des moments où vous auriez pu faire un dévoilement si quelqu'un avait dit ou fait quelque chose de différent? »

## Situations d'abus sexuels organisés

Les survivantes et survivants d'abus organisés qui ont participé à l'enquête ont rencontré des obstacles similaires par rapport au dévoilement. Plusieurs raisons sont évoquées dans la littérature à savoir pourquoi les survivantes et survivants d'abus organisés hésitent souvent à parler (plutôt que de garder le silence). Certaines de ces raisons sont motivées par la santé mentale de la victime (ou à l'impression qu'elle en a), d'autres dépendent de facteurs externes associés à ses liens avec les abuseurs. Les abuseurs s'y prennent par toutes sortes de moyens pour tenir leurs victimes au silence; parmi les plus courants, mentionnons : droguer les enfants (pour qu'ils oublient le plus possible), leur faire des menaces de mort ou de violence, accroître leur dépendance vis-à-vis de l'abuseur et les forcer à avoir des contacts sexuels avec d'autres enfants (pour susciter des sentiments de culpabilité et de complicité). Les troubles dissociatifs et l'amnésie sont deux autres facteurs qui font obstacle au dévoilement ou qui les empêchent de chercher de l'aide et qui, dans les deux cas, font parfois craindre aux survivantes et survivants que leur crédibilité soit entachée aux yeux des personnes en position de les aider.

Malheureusement, le caractère horrifiant et apparemment invraisemblable des abus sexuels organisés amène souvent les personnes confrontées à de telles révélations à les accueillir avec incrédulité et scepticisme<sup>ix</sup>. La littérature fait d'ailleurs état de témoignages de survivantes et survivants selon lesquels les abuseurs nourrissent et exploitent le caractère invraisemblable de ces situations pour induire un trouble dissociatif de l'identité ou amener les survivantes et survivants à garder le silence<sup>x</sup>.

Trente-et-un pour cent des survivantes et survivants d'abus sexuels organisés qui ont trouvé le courage de dévoiler les faits l'ont fait lorsqu'ils étaient enfants; deux d'entre eux n'étaient plus en situation d'abus au moment où ils ont dévoilé les faits. En revanche, il est malheureux de constater que 68 % de ceux qui ont dévoilé lorsqu'ils étaient enfants (alors qu'ils étaient en situation d'abus) n'ont pas été crus ou ont vu leurs révélations délibérément ignorées, de sorte qu'ils sont restés en situation d'abus – voir graphique 42. À trois exceptions près, les répondants qui déclarent avoir parlé lorsqu'ils étaient enfants et qui ont continué d'être abusés par la suite entrent dans la catégorie des abus pédosexuels organisés. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, plusieurs survivantes et survivants d'abus organisés disent qu'en plus de leurs parents ou d'autres figures d'autorité dans leur famille, ils ont aussi été abusés par des personnes en situation d'autorité du fait de leur profession, par exemple des médecins, des chefs religieux, des thérapeutes, des personnels scolaires ou des policiers – voir graphique 29.



## IMPACT SUR LES VICTIMES

La recherche s'est intéressée à l'impact des expériences d'abus pédosexuels sur la vie des victimes, mais peu d'études ont été réalisées pour saisir l'impact qu'engendre l'enregistrement des abus et leur diffusion éventuelle sur Internet. En accord avec le cadre théorique établi pour expliquer l'impact de l'abus sexuel sur l'enfant, les répondants font état d'impacts associés aux quatre facteurs traumatogéniques, à savoir la trahison, l'impuissance, la stigmatisation et la sexualisation traumatique<sup>xi</sup>. De plus, les informations fournies par les répondants indiquent clairement que l'enregistrement (et la diffusion potentielle) des abus est un facteur aggravant qui exacerbe considérablement le traumatisme des survivantes et survivants. Ces informations, que les survivantes et survivants ont livrées surtout dans leurs propres mots (plutôt qu'en répondant à des questions appelant une réponse par oui ou non ou à des questions à choix multiple), décrivent avec une cohérence tragique les craintes et les sentiments de vulnérabilité qui les hantent constamment à l'idée de savoir qu'il existe une trace indélébile de leur expérience d'abus. Comme l'a si bien dit l'une des survivantes qui déclare avoir été traquée et harcelée en ligne : « Ma paranoïa est légitime. » Ces survivantes et survivants doivent vivre avec le fait que leur expérience d'abus a été immortalisée et que d'autres personnes, y compris d'autres abuseurs, continuent de voir ces images.

**« Je vois le monde comme un endroit terriblement dangereux. Très, très dangereux. Je me sens souvent comme un animal traqué. C'est très clairement dû à l'existence des photos, parce que c'est précisément ce qui rend aussi le monde extérieur très dangereux. Auparavant, lorsque quelqu'un disait m'avoir déjà vue quelque part, ça me faisait complètement psychoter. Je me sens mal dans un endroit où il y a beaucoup de monde. J'ai l'impression que tout le monde pense que je suis une salope. J'ai très peur des hommes et je ne veux rien savoir de tout ce qui touche la sexualité; c'est tabou. »** – Survivante, en réponse à la question « Expliquez en quoi l'existence ou la diffusion d'images de votre expérience d'abus pédosexuel ne vous affecte pas de la même manière que l'abus pédosexuel physique que vous avez subi »

Les répondants font état de nombreux impacts découlant autant des abus physiques et que de la création et de la diffusion des images d'abus pédosexuels. À savoir en quoi l'existence des images ne les affectait pas de la même manière que l'abus pédosexuel proprement dit, les répondants qui ont fourni des informations à ce sujet (n=78) ont souligné dans une proportion de 67 % la pérennité des images et le fait que si elles sont diffusées, elles circuleront à jamais. Un sentiment d'impuissance vis-à-vis des images a aussi été évoqué par 35 % des répondants – voir graphique 43. De plus, près de 70 % disent être constamment habités par la crainte de se faire reconnaître par quelqu'un qui a vu des images de leur abus (n=103) – voir graphique 44. Cette crainte est justifiée, car 30 % des répondants déclarent s'être fait reconnaître par quelqu'un qui avait vu leurs images d'abus pédosexuels (n=99) – voir graphique 45. À savoir quel impact le fait de se faire reconnaître de la sorte a eu sur eux, 87 % des répondants qui ont fourni des informations à ce sujet (n=15) disent que cela a exacerbé leur traumatisme – voir graphique 46. De plus, 28 % des répondants déclarent avoir été pris pour cible par des personnes qui les avaient reconnues dans leurs images d'abus (n=28) – voir graphique 47. La plupart des répondants qui ont été pris pour cible (n=21) ont apporté des précisions sur les agissements des personnes qui les avaient reconnues, indiquant que ces dernières s'en étaient prises à eux (en les agressant, en les traquant ou en leur faisant des avances) (71 %) ou leur avaient fait du chantage (43 %) – voir graphique 48.

GRAPHIQUE  
43

### EN QUOI L'IMPACT DE L'EXISTENCE DES IMAGES DIFFÈRE-T-IL DE L'IMPACT DE L'ABUS PHYSIQUE? (N=78)

Plusieurs réponses par répondant

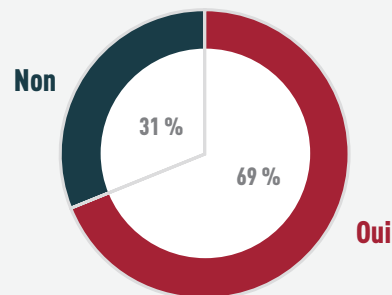


\*N.B. : Huit répondants disent que les abus physiques les ont affectés davantage ou ni plus ni moins que l'existence des images.

Autres impacts mentionnés par les répondants et non pris en compte dans le graphique : impression d'être constamment en danger (18 %); les abus physiques ont cessé, mais les images continuent de circuler/l'abuseur physique ne représente plus une menace (17 %); insécurité générale (15 %); dégoût à l'idée que d'autres personnes utilisent les images à des fins sexuelles (13 %); crainte de se faire juger (12 %); autres (13 %). Exemples de réponses classées sous « Autres » : colère, peur de subir du harcèlement ou du chantage, peur que les images mènent à d'autres abus physiques et sentiment d'être coincé à l'âge où les images ont été prises.

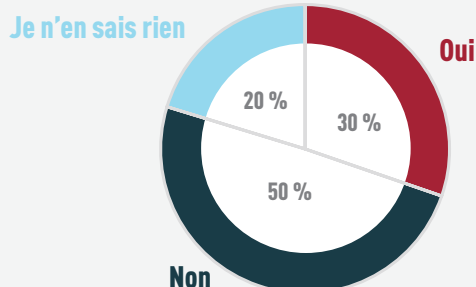
GRAPHIQUE  
44

### AVEZ-VOUS PEUR DE VOUS FAIRE RECONNAÎTRE PAR QUELQU'UN QUI A VU DES IMAGES VOTRE EXPÉRIENCE D'ABUS? (N=103)



GRAPHIQUE  
45

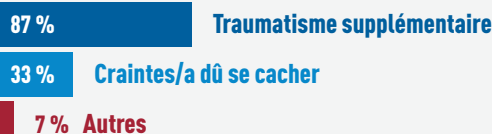
### VOUS EST-IL DÉJÀ ARRIVÉ QUE QUELQU'UN VOUS RECONNAISSE EN LIGNE OU EN PERSONNE APRÈS AVOIR VU DES IMAGES VOTRE EXPÉRIENCE D'ABUS? (N=99)



GRAPHIQUE  
46

### IMPACT DE S'ÊTRE FAIT RECONNAÎTRE EN LIGNE OU EN PERSONNE (N=15)

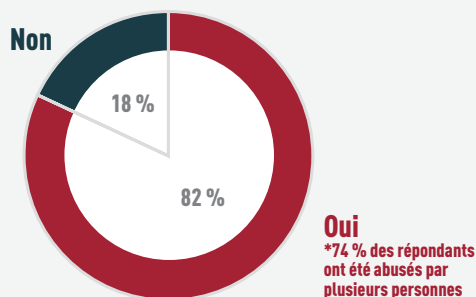
Plusieurs réponses par répondant



\*N.B. : Les répondants ont été interrogés seulement sur l'impact de s'être fait reconnaître. Ils n'avaient pas à donner plus de précisions, à savoir par exemple qui les avait reconnus ou comment.

GRAPHIQUE  
47

### AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ PRIS POUR CIBLE PAR QUELQU'UN QUI AVAIT VU DES IMAGES VOTRE EXPÉRIENCE D'ABUS? (N=28)



GRAPHIQUE  
48

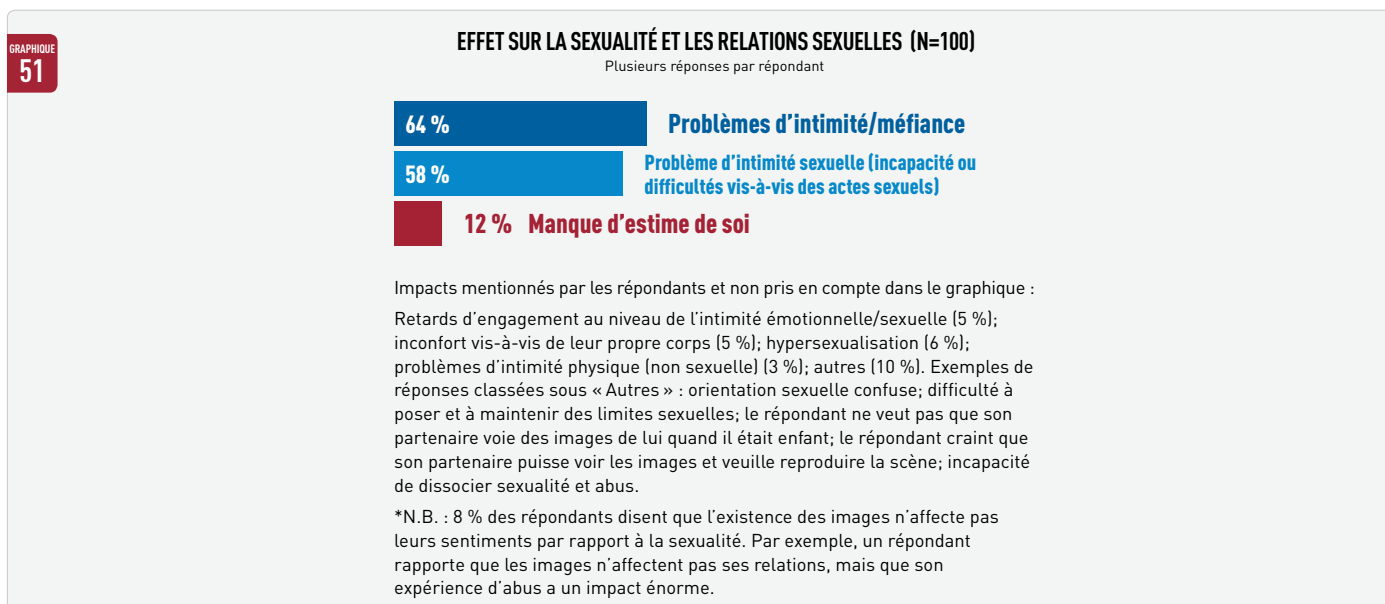
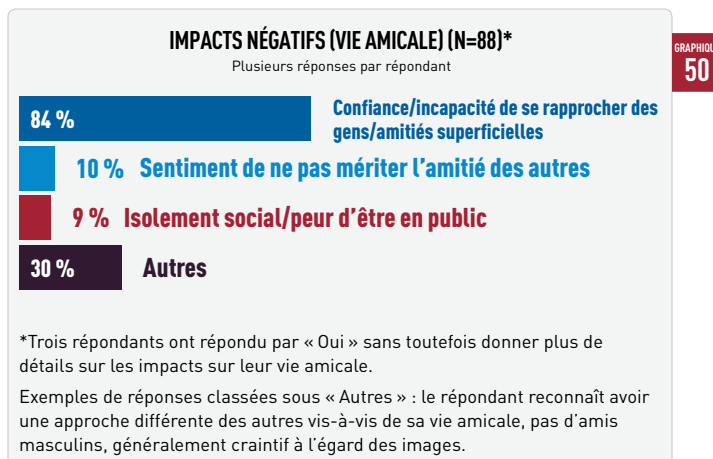
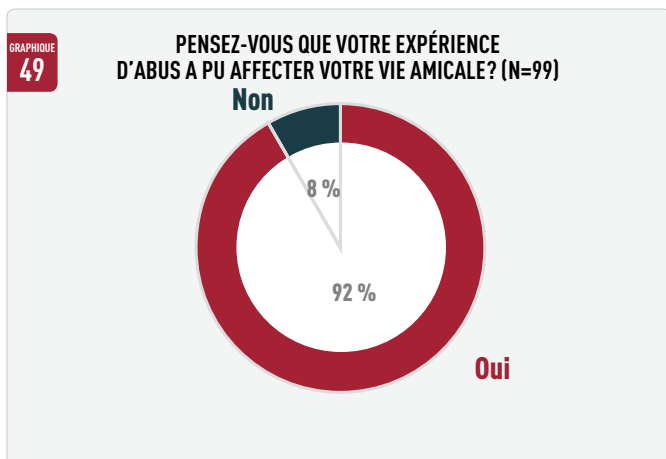
### IMPACT DE S'ÊTRE FAIT PRENDRE POUR CIBLE (N=21)

Plusieurs réponses par répondant



\*N.B. : Les répondants ont été interrogés seulement sur l'impact de s'être fait prendre pour cible. Ils n'avaient pas à donner plus de précisions, à savoir par exemple qui les avait pris pour cible ou comment.

À savoir quels autres impacts leur expérience et l'existence des images avaient eus sur eux, les répondants ont indiqué dans une forte proportion que cela avait nui à leur vie amicale (92 %, n=99) ainsi qu'à leur vie amoureuse et sexuelle (n=100) – voir graphiques 49, 50 et 51. D'ailleurs, 58 % des répondants disent avoir du mal à s'engager dans des activités sexuelles, quelle qu'en soit la nature.



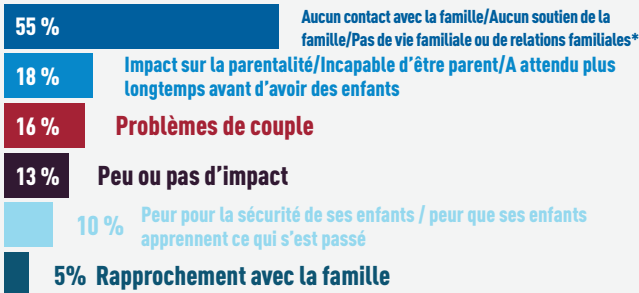
La vie familiale en souffre aussi : plus de la moitié des répondants (55 %, n=62) déclarent avoir peu ou pas de contacts avec leur famille depuis qu'ils sont adultes, ce qui n'est guère étonnant puisque plusieurs ont été abusés par un membre de leur famille – voir graphique 52. Enfin, plusieurs répondants estiment que leur expérience a nui à leur réussite scolaire (83 %, n=99) (difficulté à atteindre le niveau voulu, etc.) – voir graphique 53. D'autres ont fait état de difficultés à trouver ou à conserver un emploi (87 %, n=97), souvent à cause de problèmes psychologiques et physiques découlant de leur expérience d'abus – voir graphique 54. Dans l'ensemble, les répondants disent garder toutes sortes de séquelles des abus qu'ils ont subis, comme de l'anxiété et des troubles du sommeil (n=106) – voir graphique 55.

« Je mène une vie assez effacée parce que j'ai toujours peur que quelqu'un me voie ou me reconnaisse. Je n'ai plus aucun contact avec les membres de ma famille qui étaient impliqués là-dedans; je n'ai donc plus que la moitié d'une famille. » – Survivante, en réponse à la question « Comment votre expérience d'abus affecte-t-elle votre vie familiale en tant qu'adulte? ».



**COMMENT VOTRE EXPÉRIENCE D'ABUS AFFECTE-T-ELLE VOTRE VIE FAMILIALE EN TANT QU'ADULTE? (N=62)**

Plusieurs réponses par répondant



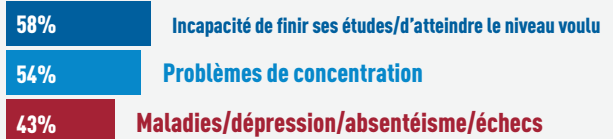
N.B. : Quatre répondants ont déclaré que les membres de leur famille ne savaient rien des abus ni de l'existence des images.  
\*68 % de ces répondants ont été abusés par un membre de leur famille.

**PENSEZ-VOUS QUE VOTRE EXPÉRIENCE D'ABUS A PU AFFECTER VOS ÉTUDES OU VOTRE RÉUSSITE SCOLAIRE? (N=99)**



**IMPACTS NÉGATIFS (ÉTUDES/RÉUSSITE SCOLAIRE) (N=76)**

Plusieurs réponses par répondant



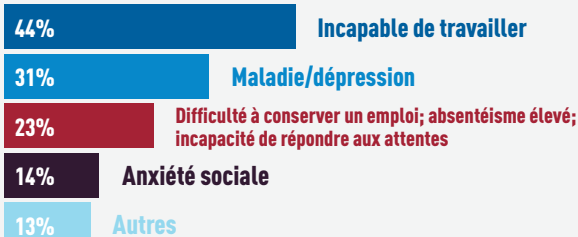
Autres impacts cités dans une moindre mesure : craintes/difficultés vis-à-vis des enseignants masculins/méfiante à l'égard des autres (11 %); problèmes avec les camarades de classe (5 %).

**PENSEZ-VOUS QUE VOTRE EXPÉRIENCE D'ABUS A PU AFFECTER VOTRE VIE PROFESSIONNELLE? (N=97)**



**IMPACTS NÉGATIFS (VIE PROFESSIONNELLE) (N=84)**

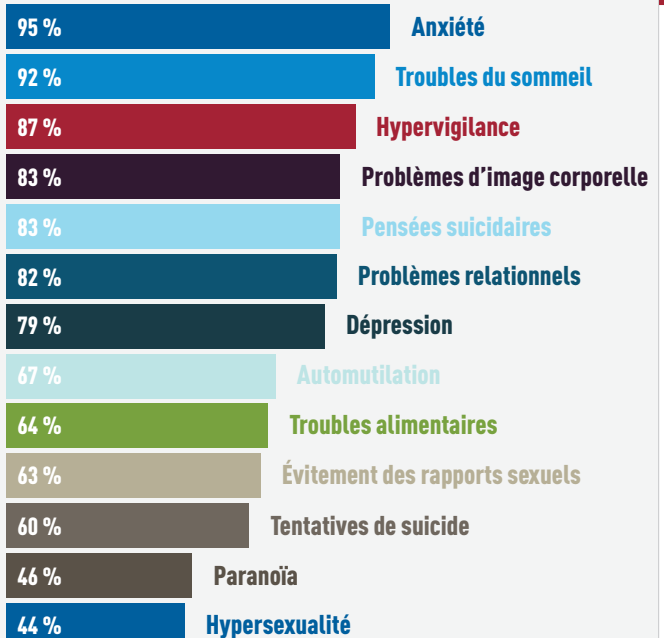
Plusieurs réponses par répondant



Autres impacts négatifs cités : peur de se faire reconnaître (7 %), trop peu d'options par manque d'éducation/et absentéisme élevé (7 %). Exemples de réponses classées sous « Autres » : insécurité; possibilité d'événements déclencheurs; manque de confiance en soi; manque d'ambition.

**SÉQUELLES LAISSÉES PAR L'EXPÉRIENCE D'ABUS (N=106)**

Plusieurs réponses par répondant



Autres séquelles mentionnées : toxicomanie (22 %), alcoolisme (35 %) et Autres (10 %). Exemples de réponses classées sous « Autres » : agressivité, apathie et évitement des autres.

## Impacts sur les survivantes et survivants d'« abus organisés »

Quarante-cinq pour cent des survivantes et survivants d'abus sexuels organisés déclarent avoir dû interrompre leurs études pour cause d'absentéisme, de maladie ou de dépression (n=51) et 50 % d'entre eux ont indiqué qu'ils étaient incapables de travailler (n=60).

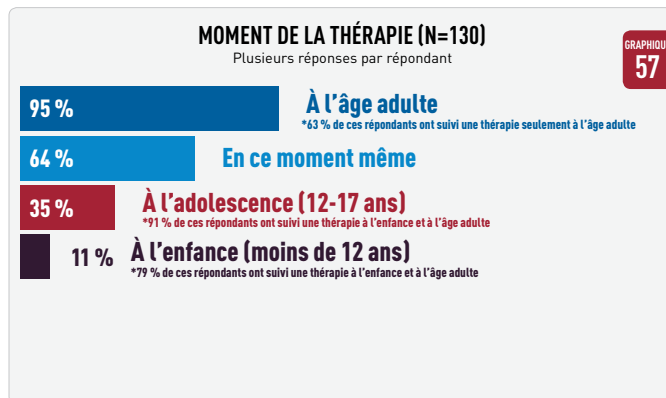
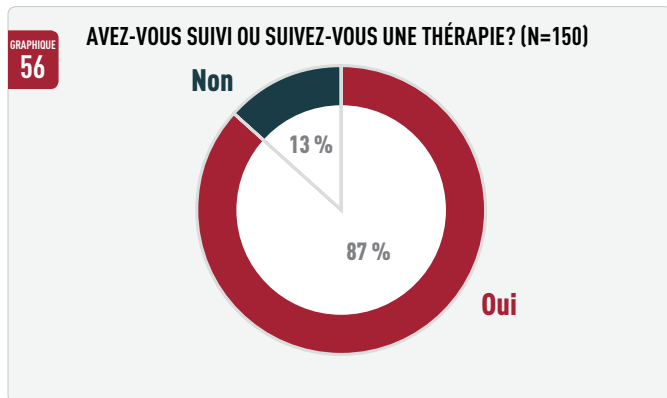
On observe aussi des différences marquées au chapitre de la grossesse entre les victimes d'abus sexuels organisés versus non organisés. Il n'y avait pas de question à ce sujet dans la version originale de l'enquête, mais nous en avons ajouté une dans les versions subséquentes puisque les survivantes le mentionnaient. Or, même après que la question fut ajoutée au questionnaire, seules neuf répondantes déclarent être tombées enceintes, et elles sont toutes des survivantes d'abus sexuels organisés.

La littérature rapporte que les survivantes et survivants d'abus sexuels organisés, à cause des abus extrêmes et prolongés qu'ils ont subis, sont souvent marqués à vie par des troubles et des impacts traumatiques. Une particularité que nous avons tôt fait de relever dans les cas d'abus sexuels organisés signalés par les répondants est la prévalence du trouble dissociatif de l'identité (TDI) (« une maladie mentale chronique et complexe caractérisée par l'alternance chez un même individu de plusieurs états de personnalité ou identités »<sup>xiii</sup>) ou de troubles dissociatifs connexes. Le TDI est un trouble extrêmement grave que l'abuseur peut induire intentionnellement chez la victime dans le but de prévenir un dévoilement. On prétend que les personnes chez qui ce trouble n'est ni diagnostiqué ni traité ont un taux de suicide plusieurs milliers de fois plus élevé que la moyenne <sup>xiii</sup>. Dans la catégorie des abus sexuels organisés, 68 % des répondants déclarent avoir reçu un diagnostic de TDI ou font mention de troubles dissociatifs ou d'un état de dissociation (n=74). Cela n'a rien d'étonnant puisque le TDI « se développe en réaction à un traumatisme chronique grave vécu pendant l'enfance, par exemple un abus organisé<sup>xiv</sup> ».

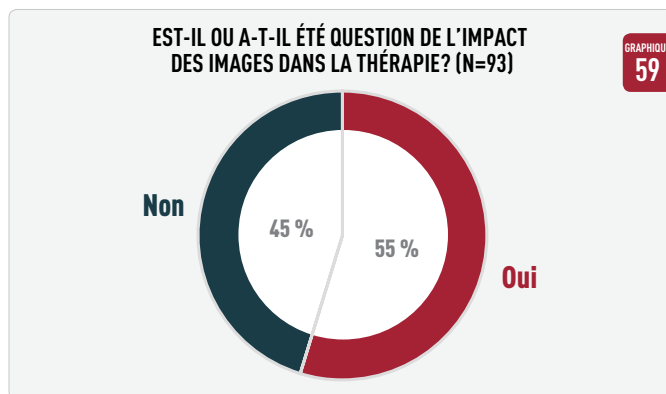
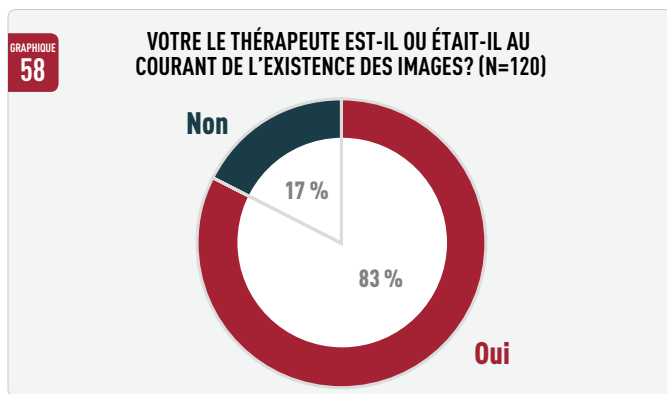


# QUESTIONS D'ORDRE THÉRAPEUTIQUE ET MÉDICAL

Cette partie de l'enquête visait à recueillir des informations sur les expériences que les répondants ont pu avoir avec différents professionnels de la santé mentale. Si certains ont eu de très bonnes expériences, d'autres ont connu des difficultés avec des professionnels qui n'avaient pas l'habitude d'intervenir auprès de survivantes et survivants d'abus pédosexuels et qui n'étaient pas conscients des problématiques complexes qu'engendrent l'enregistrement de ces abus et leur diffusion. Les professionnels de la santé mentale jouent un grand rôle auprès des victimes d'abus pédosexuels; d'ailleurs, la vaste majorité des répondants ont effectivement reçu des services de counseling (87 %), et parmi eux, 64 % suivaient une thérapie au moment de leur participation à l'enquête – voir graphiques 56 et 57.



Bien que la plupart des répondants (83 %) aient confirmé que leur thérapeute était conscient de l'existence des images d'abus pédosexuels (n=120), plus de la moitié ont indiqué que l'impact de l'existence de ces images n'a jamais été abordé durant la thérapie (n=93) – voir graphiques 58 et 59.



Quatre-vingt-dix pour cent des répondants ont vu plus d'un thérapeute; de ce nombre, 71 % ont changé de thérapeute parce que le premier thérapeute qu'ils avaient consulté ne répondait pas à leurs besoins ou que son approche vis-à-vis de leurs problèmes ne leur était d'aucune utilité (n=110) – voir graphique 60. Si la grande majorité des répondants (85 %) croient devoir continuer d'être suivis par un thérapeute, seuls 7 % pensent ne plus avoir besoin de thérapie (n=129) – voir graphique 61. Les répondants font invariablement état de difficultés dans leur quotidien et d'événements déclencheurs; ils racontent comment les événements et les changements qu'ils ont vécus les ont affectés et leur ont infligé des revers.

« La thérapie m'a permis de comprendre que la VICTIME, c'était moi (avant, je pensais que c'était MA faute, et c'était lourd à porter). [...] Ça me fait encore très mal en dedans. Mais d'une séance à l'autre, j'y vois plus clair, et j'ai espoir qu'avec le temps je finirai par être capable de vivre ma vie sans avoir peur. » – Survivante, en réponse à la question «Pensez-vous avoir besoin, maintenant ou plus tard, de vous faire suivre par un thérapeute à cause des abus que vous avez subis?»

GRAPHIQUE  
60

**POURQUOI AVEZ-VOUS CONSULTÉ UN AUTRE THÉRAPEUTE? (N=110)**

Plusieurs réponses par répondant



Exemples de réponses classées sous « Divers » : thérapeute hors circuit (déménagé, retraité, décédé, en congé, malade) (11 %); le répondant se sentait prêt à arrêter la thérapie (5 %); mauvais diagnostic (5 %); le thérapeute ne me croyait pas (4 %); transition vers un nouveau système (soins internes vs soins externes, enfant vs adulte, fin de la thérapie offerte par l'école ou les services aux victimes) (6 %); autre personne (famille, autre professionnel) (4 %); raisons financières (3 %); incapable de tenir le coup/pas prêt (3 %); se sentait prêt à arrêter mais a vécu un événement déclencheur (3 %) (exemples d'événements déclencheurs : procédures judiciaires, intervention médicale, contact avec l'abuseur, grossesse); abus par le thérapeute (2 %); le thérapeute était en rapport avec les abuseurs (2 %); le thérapeute avait peur des abuseurs (1 %); le thérapeute ne voulait pas traiter la victime avant l'âge de 18 ans (1 %).

GRAPHIQUE  
63

**QU'EST-CE QUE VOUS AVEZ LE PLUS AIMÉ DU THÉRAPEUTE OU DE LA THÉRAPIE? (N=106)**

Plusieurs réponses par répondant

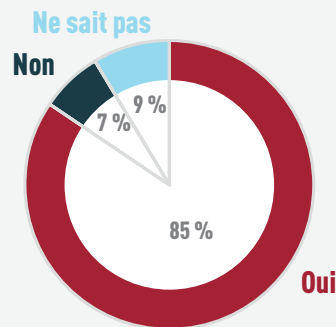


Autres méthodes citées dans une moindre mesure : recours à l'approche EMDR (21 %); recours à une thérapie spécifique (autre que l'approche EMDR ou post-traumatique) (25 %); respect du rythme de la victime/du patient (21 %); thérapie post-traumatique (18 %); établissement d'un lien de confiance (dans la relation thérapeute-patient) (13 %); insistance sur la sécurité (8 %); autre forme de soutien à la victime (8 %); écriture (7 %); autre (7 %); fiabilité/constance (4 %); séjour à l'hôpital (3 %).

Sept répondants ont indiqué que rien ne leur avait été particulièrement utile avant leur participation à l'enquête.

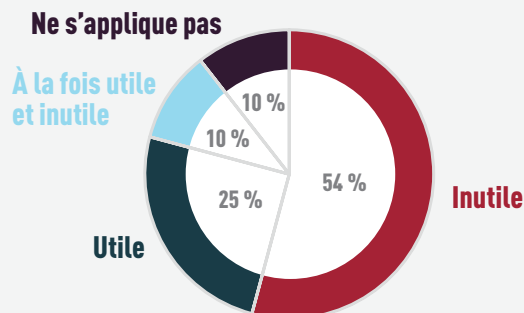
GRAPHIQUE  
61

**LE RÉPONDANT PENSE-T-IL AVOIR BESOIN D'ALLER EN THÉRAPIE OU DE SE FAIRE SUIVRE? (N=129)**



GRAPHIQUE  
62

**DE QUELLE FAÇON LES SOINS MÉDICAUX VOUS AIDENT-ILS À MIEUX VIVRE VOTRE QUOTIDIEN? (N=69)**



GRAPHIQUE  
64

**QU'EST-CE QUE VOUS AVEZ LE MOINS AIMÉ DU THÉRAPEUTE OU DE LA THÉRAPIE? (N=98)**

Plusieurs réponses par répondant

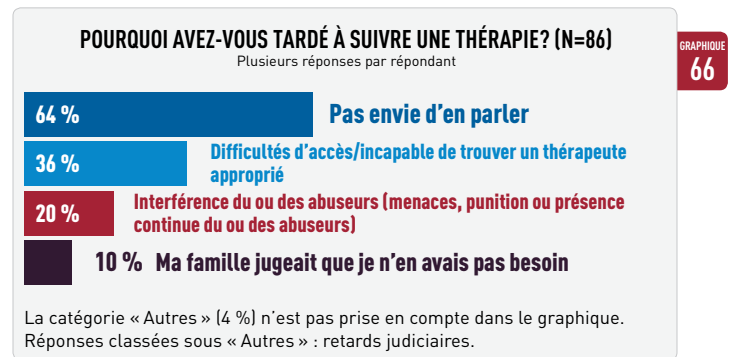
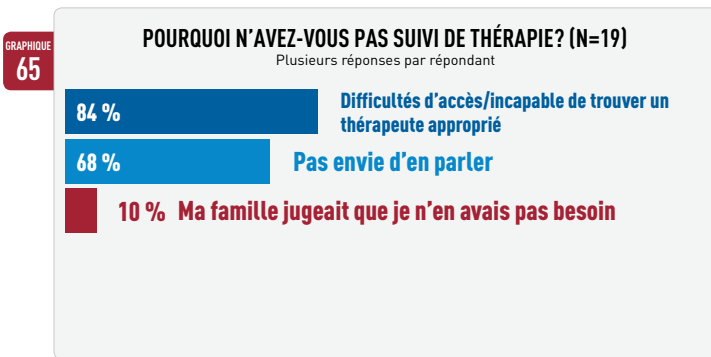


Autres points cités dans une moindre mesure : inutilité de la thérapie (12 %); incrédulité (9 %); indifférence vis-à-vis des images/impact (8 %); blâmes/jugement (8 %); insistance sur la médication (5 %); renforcement de l'identité de la victime (7 %); coût/appréhension face à la fin de la thérapie (4 %); inconstance/manque de disponibilité (4 %); autres (11 %). Points classés sous « Autres » : le thérapeute a essayé de créer un lien d'amitié, s'est montré insensible, a insisté pour porter plainte à la police, a informé les parents.

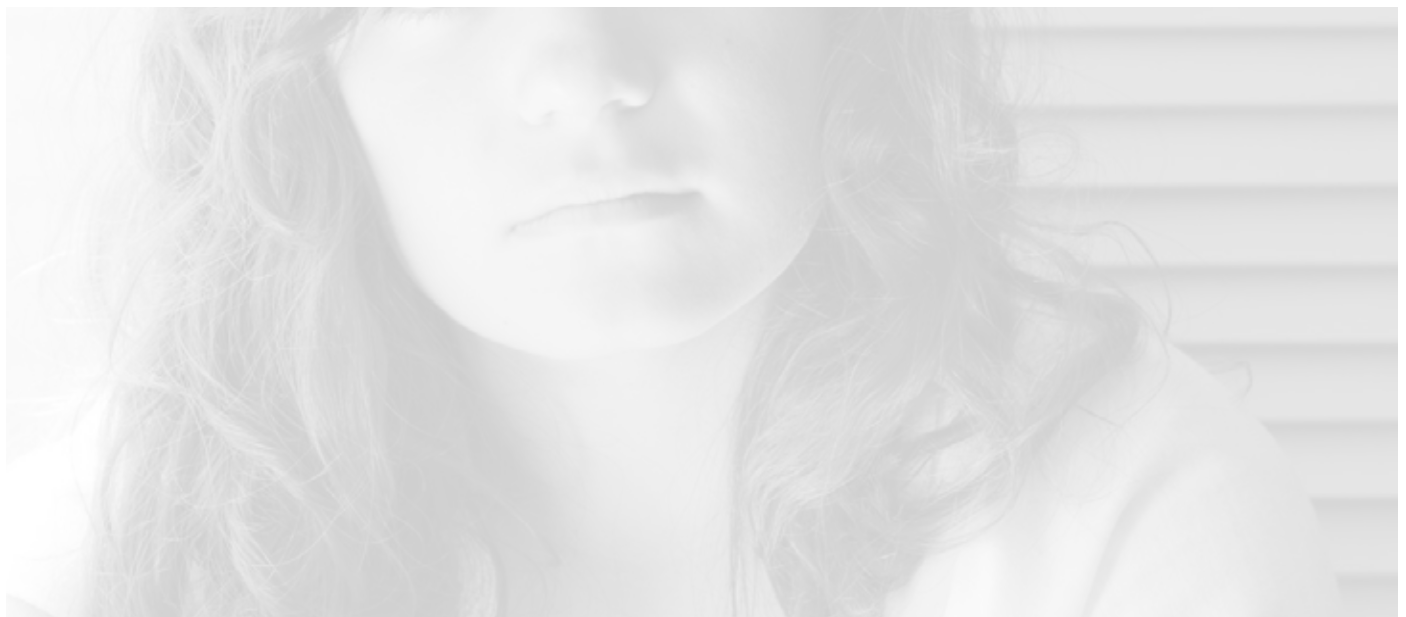
*« Oui. Mes souvenirs et les émotions que j'ai vécues me hantent encore comme si c'était hier. L'abus a fait éclater ma famille. J'y pense quand je vois des familles réunies. J'y pense quand je vois des mères avec leurs filles qui ont mon âge et celui de ma mère, et je me dis que notre relation aurait pu être différente si je n'avais pas subi d'abus. J'y pense à l'école parce que ça me prend beaucoup plus de temps que les autres à finir mes études et que c'est si difficile de réussir à cause du procès et du TSPT avec lequel je dois composer tous les jours. J'y pense quand je vois des enfants et des familles parce que je pleure encore la perte de ma propre famille. J'y pense quand je me querelle avec mon mari parce j'ai toujours une si vive réaction de lutte ou de fuite que j'ai du mal à exprimer mes sentiments. »* – Survivante, en réponse à la question « Pensez-vous avoir besoin, maintenant ou plus tard, de vous faire suivre par un thérapeute à cause des abus que vous avez subis? »

À savoir ce qui les avait le plus aidés dans la thérapie, les répondants estiment que les thérapeutes doivent être disposés à essayer diverses approches et à trouver des stratégies qui fonctionnent – voir graphiques 63 et 64. Quarante-huit pour cent des répondants ont reçu un diagnostic lié à leur expérience d’abus (n=124) – voir graphique 62. Les troubles traumatiques, notamment les troubles dissociatifs de l’identité, sont particulièrement fréquents. Les répondants ont clairement expliqué la complexité de leurs besoins thérapeutiques avec beaucoup de détails. Non seulement les participants ont été nombreux à avoir reçu plusieurs diagnostics, mais la plupart font état de symptômes et de problèmes très similaires, dont l’anxiété, la dépression et les troubles du sommeil – voir graphique 55.

Chez les survivantes et survivants qui n’avaient pas encore suivi de thérapie (65), les raisons les plus souvent invoquées étaient qu’ils n’avaient pas envie de parler de leur expérience ou qu’ils n’avaient pas réussi à trouver quelqu’un qui pourrait les comprendre – voir graphique 65. Chez ceux qui ont tardé à suivre une thérapie, les raisons les plus souvent invoquées étaient qu’ils n’étaient pas prêts à parler de leur expérience, mais aussi qu’ils avaient peur de quelque chose ou qu’ils ont eu de la difficulté à trouver et à recevoir des services appropriés – voir graphique 66.

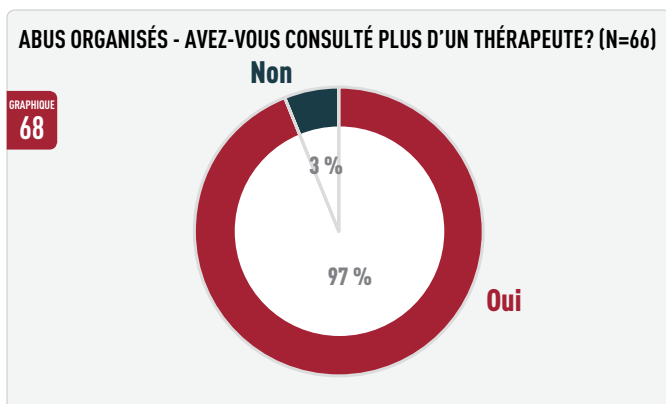
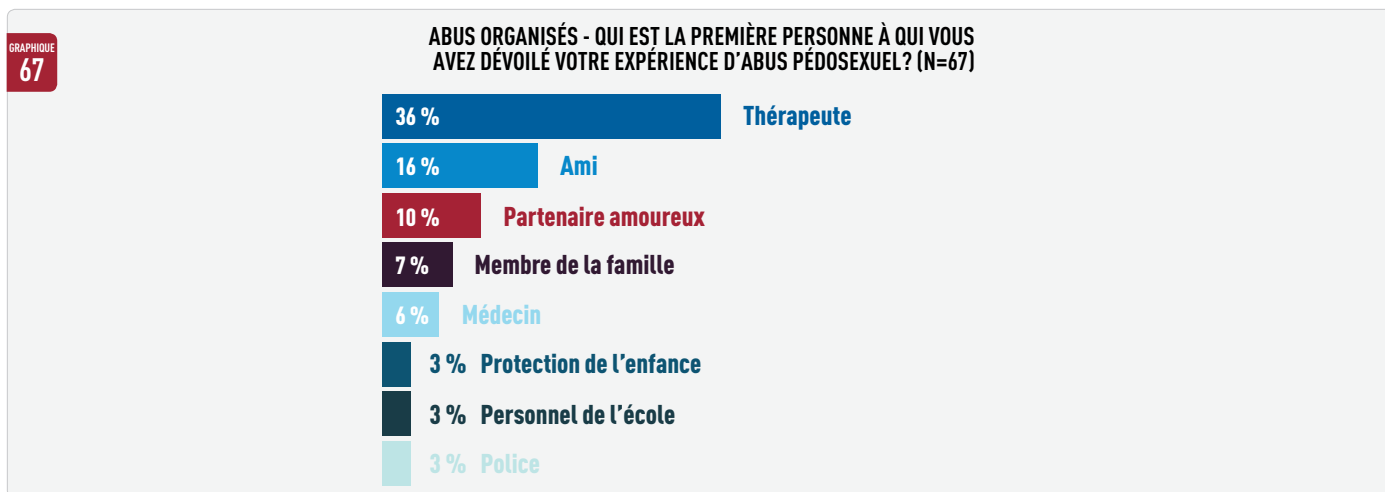


« Sachez que les gens sont capables de faire des choses épouvantables et atroces les uns aux autres, même s'il est facile de le nier. Ne pas être cru, c'est souvent aussi pénible que l'abus lui-même. » – Survivante, en réponse à la question « Qu'est-ce que vous aimeriez faire comprendre aux thérapeutes? »



## Abus sexuels organisés

Les thérapeutes peuvent jouer un grand rôle dans le rétablissement des survivantes et survivants d'abus sexuels organisés. Par exemple, plus du tiers d'entre eux (n=67) ont indiqué que leur thérapeute a été la première personne à qui ils ont dévoilé leur expérience d'abus physique – voir graphique 67. Ces survivantes et survivants ont aussi souligné la difficulté de trouver un thérapeute apte à répondre à leurs besoins particuliers. À la question de savoir s'ils avaient consulté plus d'un thérapeute, spécialiste ou fournisseur de traitement, la plupart (93 %) ont répondu oui (n=66) – voir graphique 68. Ils ont donné toutes sortes de raisons pour expliquer pourquoi ils avaient changé de thérapeute, mais dans plus de la moitié des cas (51 %), c'était parce qu'ils estimaient que leur thérapeute était incapable de les aider (n=62) – voir graphique 69.



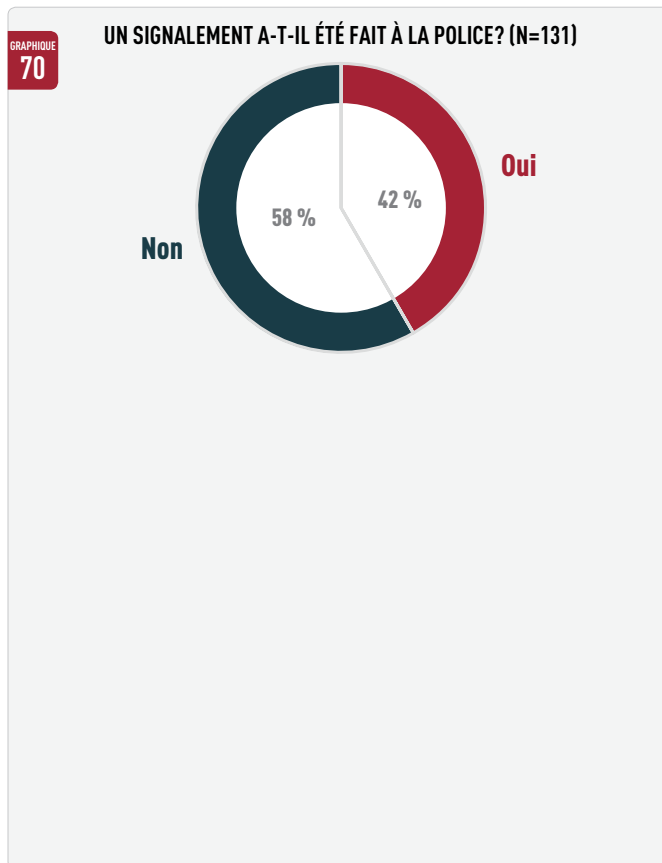
# ASPECTS LÉGAUX

Cette partie de l'enquête visait à recueillir des informations sur les expériences des survivantes et survivants avec le système de justice de leur pays, dans le but de mieux outiller les professionnels des systèmes de justice et de protection de l'enfance pour répondre aux besoins des survivantes et survivants.

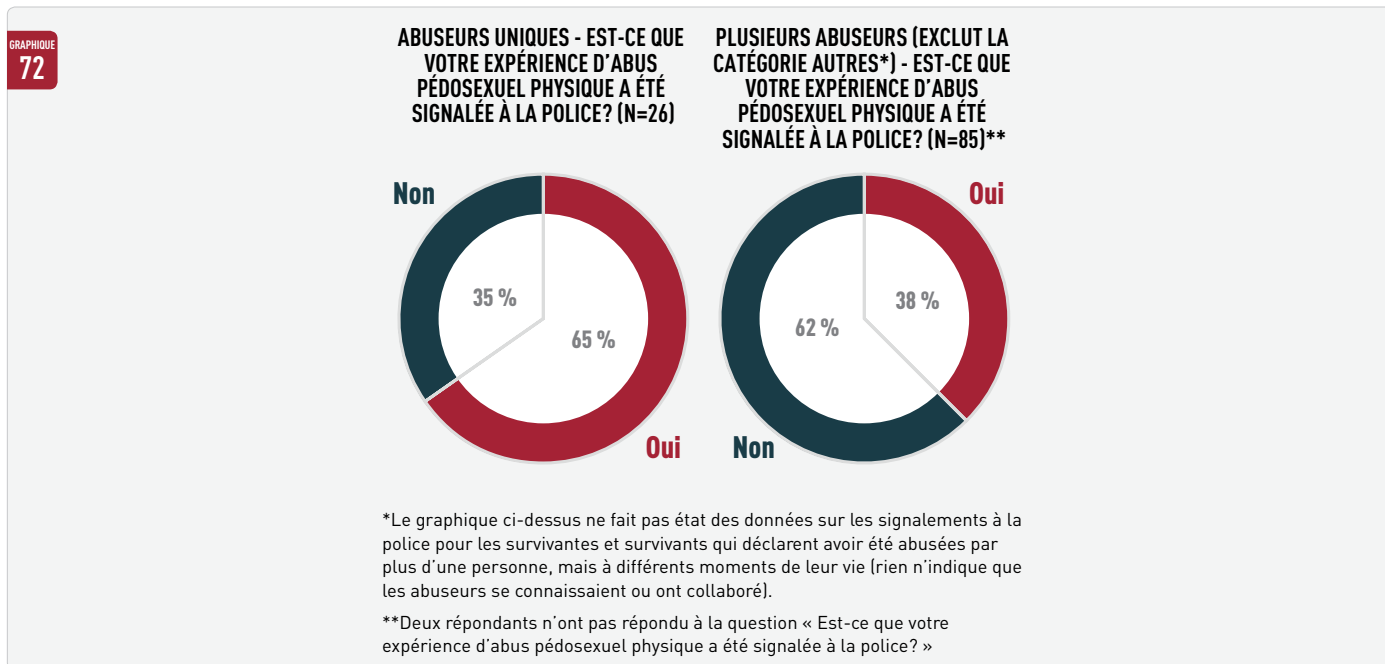
## Signalements à la police

Cinquante-huit pour cent des répondants (n=132) n'ont jamais déclaré à la police avoir été victimes d'abus pédosexuels physiques – voir graphique 70. Les raisons les plus souvent invoquées par ces derniers étaient qu'ils avaient peur de porter plainte ou de ne pas être crus, qu'on les avait menacés ou qu'ils craignaient de ne pas recevoir d'aide s'ils portaient plainte (n=75) – voir graphique 71.

Fait intéressant, les répondants qui rapportent avoir été abusés par plusieurs personnes étaient moins portés à signaler l'affaire à la police que ceux qui ont été abusés par une seule personne – voir graphique 72.

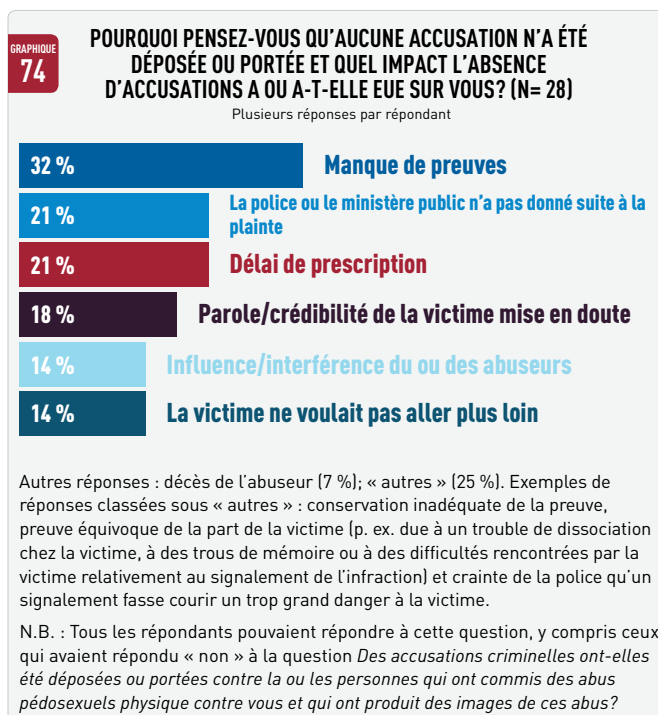
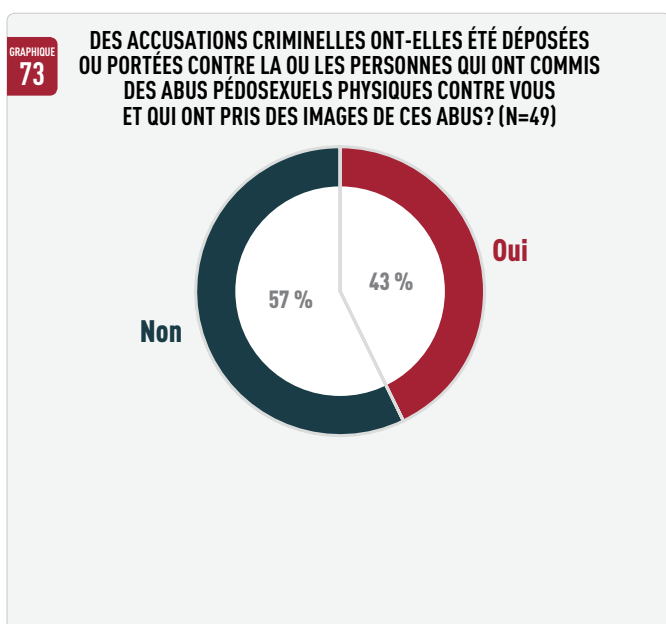


« L'abuseur en chef était mon propre père. Pour moi, ce serait terriblement difficile de dénoncer mon père à la police. Sans compter que mes parents et toute la famille nient tout. Ce déni complique les choses encore davantage [...] Je ne suis pas prête. »  
– Survivante, en réponse à la question « Pourquoi l'affaire n'a-t-elle pas été signalée à la police? »



## Accusations et issue des procédures

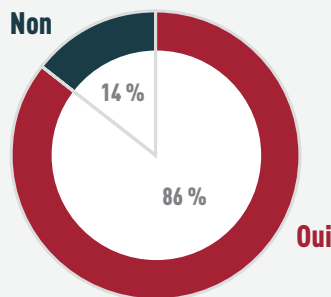
Un petit nombre de répondants rapportent que des accusations ont été portées contre l'auteur de leurs abus et des images de ces abus – voir graphique 73. De ce nombre, 86 % ont indiqué que les accusations portées concernaient les images et 80 % de ces accusations ont entraîné une condamnation – voir graphique 75. Les répondants ayant indiqué qu'aucune accusation n'a été portée (57 %) pensent que ces situations sont dues (entre autres) à un manque de preuves, à l'expiration d'un délai de prescription ou au fait que la victime n'a pas été crue – voir graphique 74. Leurs témoignages, estiment-ils, étaient souvent rejetés par les professionnels du fait de leur capacité limitée de décrire les faits avec précision, en particulier dans le contexte du système de justice pénale.





GRAPHIQUE  
75

**CERTAINES DE CES ACCUSATIONS SONT-ELLES LIÉES SPÉCIFIQUEMENT AUX IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS? (N=21)**



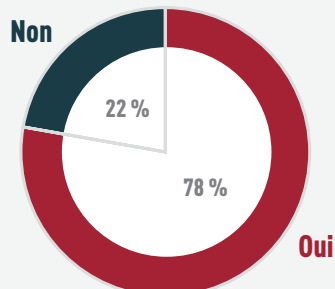
« Les efforts des abuseurs pour les réduire au silence à coup de menaces et de violence se conjugaient de bien des façons aux forces institutionnalisées de la réprobation et de l'incrédulité qui sapaient leurs efforts pour trouver de l'aide et du soutien et les empêchaient d'obtenir justice pour les crimes commis contre elles et dont elles ont été témoin<sup>iv</sup>. »

## Déclarations des victimes et indemnisation

Les victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images souffrent à double titre; elles souffrent à cause des abus qu'elles ont subis, mais aussi à l'idée de savoir que ces abus sont enregistrés sur un support permanent. Les survivantes et survivants ont été peu nombreux à avoir fait une déclaration de la victime relativement à l'impact des images – voir graphique 76. Les survivantes et les survivants ont toutefois été appelés à répondre à quelques questions sur les déclarations des victimes et autres voies de droit; 36 participants ont répondu à la question sur la valeur de ces déclarations, et ils y sont pratiquement tous favorables. Les répondants estiment que ces déclarations permettent de donner une voix aux victimes, de faire comprendre les impacts au pouvoir judiciaire et au grand public, et d'aider les victimes à se remettre sur pied – voir graphique 77.

GRAPHIQUE  
76

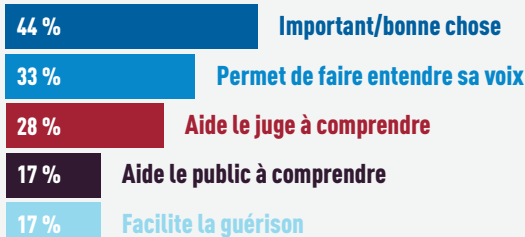
**AVEZ-VOUS PRÉSENTÉ UNE DÉCLARATION DE LA VICTIME AU SUJET DES IMPACTS QUE LA PRODUCTION OU LA DIFFUSION DES IMAGES DE VOTRE ABUS A EUS SUR VOUS? (N=18)**



GRAPHIQUE  
77

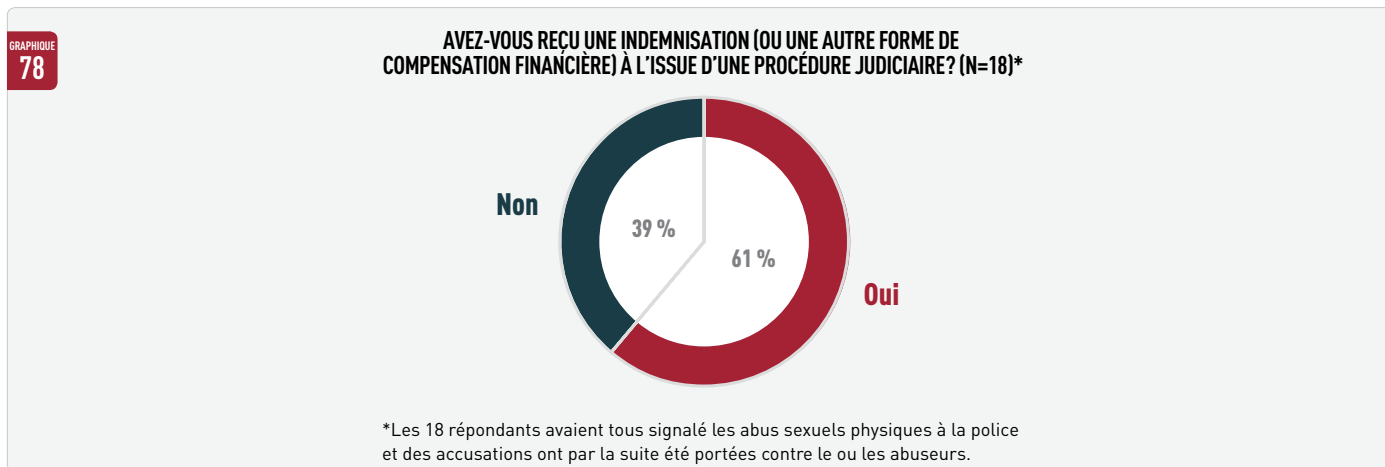
**QUE PENSEZ-VOUS DE L'UTILISATION D'UNE DÉCLARATION DE LA VICTIME AU STADE DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE? EST-CE UNE BONNE CHOSE? (N=36)**

Plusieurs réponses par répondant



Exemples de réponses non prises en compte dans le graphique : utile pour l'issue de la procédure judiciaire (14 %); aide les abuseurs à comprendre (3 %). Un répondant estime que la déclaration de la victime est inutile; cette réponse n'a pas été prise en compte dans le calcul des pourcentages.

Comme nous l'avons souligné dans la section consacrée à l'impact sur les victimes, les crimes associés à la production et à la diffusion d'images d'abus pédosexuels se distinguent par le fait que les victimes continuent d'être abusées à répétition dans leur vie actuelle. Leur vie est essentiellement projetée dans un état de tourmente absolue qui peut durer des années, voire toute une vie. La réalité, c'est que la grande majorité des victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images n'ont généralement pas la possibilité de recevoir une indemnisation ou une autre forme de compensation financière pour assurer la poursuite des traitements dont elles ont besoin, et il en va de même pour les participants à cette enquête. Peu de survivantes et survivants ont répondu aux questions sur l'indemnisation, et parmi celles et ceux qui l'on fait, près de la moitié n'avaient pas obtenu d'indemnisation – voir graphique 78.



## Abus sexuels organisés

Les survivantes et les survivants ont fait état de nombreux obstacles ayant influencé leur décision de déclarer ou non à la police, dont la situation d'autorité dans laquelle ils voyaient leur abuseur et, corollairement, leur méfiance envers les autres personnes en situation d'autorité. Au total, 62 % des survivantes et survivants d'abus sexuels organisés n'ont pas fait de signalement à la police et les raisons qu'ils ont invoquées illustrent clairement la difficulté d'inciter ces personnes à signaler. On ne s'étonnera pas que la peur soit la raison la plus souvent invoquée pour ne pas avoir signalé de tels abus aux autorités (37 %) – voir graphique 79.

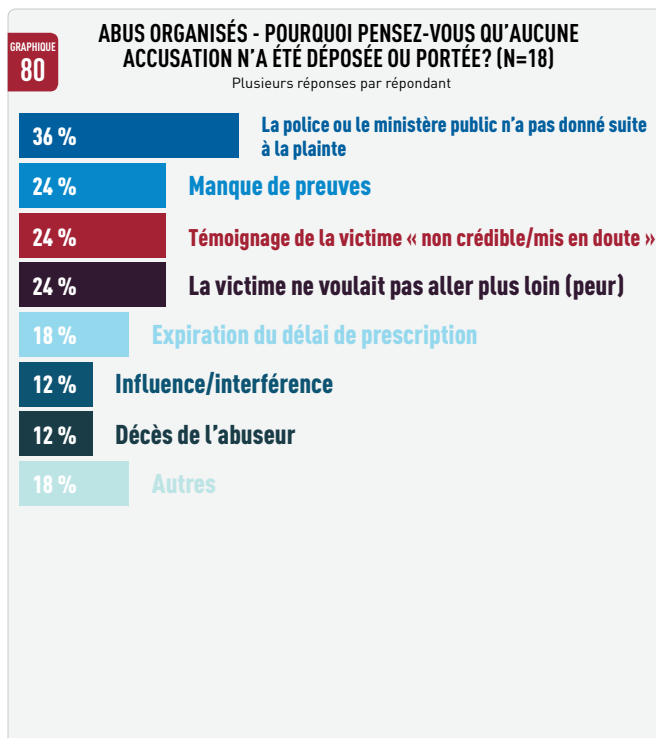
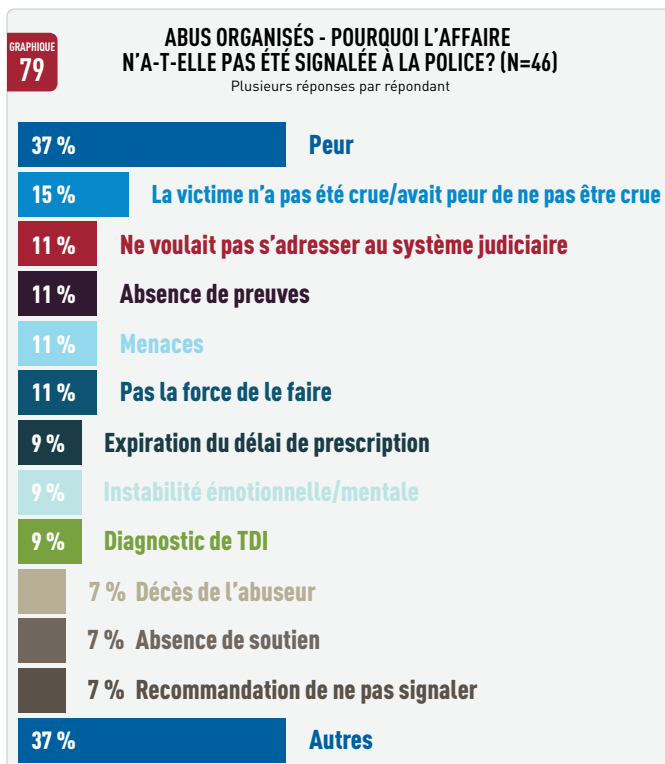
Parmi les « autres » réponses qu'ils ont données, certains répondants ont dit que leurs souvenirs étaient flous ou qu'ils étaient incapables de décrire leur expérience d'abus, et d'autres, qu'ils ne se sentaient pas assez stables, que les faits remontent à trop longtemps ou qu'ils doutaient de l'intérêt de porter plainte. Dans cette catégorie, certains répondants ont aussi dit qu'ils avaient peur d'être considérés comme des abuseurs (parce qu'on les avait amenés à participer aux abus ou à faire subir des abus à d'autres personnes). La littérature rapporte qu'il s'agit-là d'une stratégie couramment employée par les auteurs d'abus organisés pour prévenir les dévoilements et que cette stratégie fait partie intégrante du processus d'endoctrinement<sup>xvi</sup>. En contexte, cette peur est certainement justifiée, mais il ne faut surtout pas oublier que « ce qui pourrait sembler, aux yeux d'un observateur externe, être un "choix" que l'adulte fait de participer à une activité sexuelle (aussi insolite ou sadique qu'elle soit) ou de se livrer à un quelconque autre comportement dangereux correspond plutôt à une réponse forcée fondée sur un historique d'abus, de peur et de manipulation<sup>xvii</sup>. » La « culpabilité du survivant » explique peut-être en grande partie l'incapacité du survivant de dévoiler les faits ou de les signaler à la police, mais dans les cas qui nous occupent, il est clair que les survivants « sont souvent habités par la peur légitime que, s'ils dévoilent, ils seront eux aussi poursuivis au criminel aux côtés de leurs abuseurs<sup>xviii</sup>. »

**« Je me rappelle que je me suis sentie humiliée quand mon abuseur a montré à un autre enfant (que j'aimais) des photos de ma torture (avec les cordes). Je voulais cacher ces images parce que j'avais honte, ce qui rendait tout dévoilement presque impossible. En dévoilant, je me rendais complice d'un crime pour lequel je me sentais au moins en partie responsable. »**  
– Survivante, en réponse à la question « L'existence des images de votre abus a-t-elle influencé votre décision de dévoiler l'abus? Si oui, comment? »

Les raisons que nous venons d'exposer constituent des obstacles importants au signalement des abus par les victimes, si bien que pareilles craintes ou appréhensions ne doivent en aucun cas être balayées du revers de la main. Cela dit, partant du principe que plusieurs répondants sont fort probablement toujours en situation d'abus et qu'il est presque certain que d'autres enfants sont en ce moment même victimes d'abus sexuels collectifs, il est plus urgent que jamais « que les personnes les plus susceptibles d'être appelées à traiter des cas d'abus sexuels soient mieux renseignées au sujet des abus organisés<sup>xix</sup>. » Nous espérons donc que le courage des participants à cette enquête et les témoignages qu'ils ont fournis auront pour effet de sensibiliser le public, d'encourager d'autres survivantes et survivants à parler et à chercher de l'aide et d'apporter un peu d'espoir autant aux survivants qu'aux victimes actuelles. Il reste à voir comment les données que nous avons recueillies s'intégreront dans les politiques et les pratiques<sup>xx</sup>.



## LES ABUS ORGANISÉS ET LE SIGNALEMENT



Envers et contre tout, une minorité non négligeable des survivantes et survivants d'abus sexuels organisés (38 %) ont tout de même déclaré les faits à la police. De ce nombre, toutefois, des accusations criminelles ont été portées dans seulement sept cas (28 %). Quant aux 18 autres cas (72 %), il semble que les survivants et/ou la police se sont souvent heurtés à d'autres obstacles qui les ont empêchés d'étayer ou de déposer des accusations (p. ex. manque de preuves, expiration du délai de prescription, décès de l'abuseur; dans d'autres cas, la police ou le ministère public n'a pas donné suite à la plainte ou, naturellement, la parole ou la crédibilité de la survivante ou du survivant a été mise en doute) – voir graphique 80. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les descriptions d'abus sexuels organisés ont de quoi semer le doute dans l'esprit des personnes peu familières avec le sujet (y compris les autorités), et même les professionnels de la santé et les spécialistes du domaine se prennent parfois à « accueillir ces descriptions avec le même scepticisme parce que ce qu'ils entendent nie toute conception d'un comportement humain normal<sup>xxi</sup> ». Et tout l'enjeu est là : les auteurs d'abus sexuels organisés misent sur le fait que les survivantes et les survivants se heurteront à du scepticisme et à de l'incrédulité s'ils parlent de leurs expériences.



# CONCLUSION

La lutte contre les abus pédosexuels doit devenir une priorité internationale. Toutes les dimensions du problème (sociétales, technologiques et autres) doivent être prises en considération pour permettre l'élaboration de stratégies et de solutions efficaces. Il faut faire plus d'efforts pour identifier et soutenir les victimes d'abus pédosexuels, identifier et traduire les délinquants en justice, et réduire la disponibilité des images d'abus pédosexuels sur Internet. Nous devons de toute urgence changer notre façon de voir ce problème. Les abus pédosexuels se font dans le secret — dans des maisons et des communautés aux quatre coins du monde.

Le caractère horrifiant et apparemment invraisemblable des abus sexuels amène souvent les personnes confrontées à de telles révélations à les accueillir avec incrédulité et scepticisme. Peut-être est-il plus facile de rejeter ces témoignages en les assimilant (comme l'ont fait de nombreux professionnels) à des histoires inventées, à des témoignages forcés ou à des problèmes de santé mentale plutôt que d'admettre la possibilité qu'il existe des personnes capables d'infliger à des enfants des traumatismes physiques et psychologiques innommables. Qu'une possibilité puisse être plus facile à accepter ou à admettre ne changera toutefois rien au fait que ces personnes existent pourtant bien et que les abus pédosexuels – ainsi que les images qui en sont prises – sont une réalité que vivent de trop nombreux enfants.

Le CCPE et le Groupe de travail international tiennent à remercier les 150 survivantes et survivants d'abus sexuels enregistrés qui ont bien voulu partager leur vécu particulier dans le cadre de l'enquête. Les informations qu'ils ont fournies collectivement sur leurs expériences communes permettent de mieux comprendre le quotidien difficile de ces personnes et l'impact considérable de la création et de la diffusion d'images de leur expérience d'abus pédosexuel sur leur vie. Les précieux enseignements de l'enquête montrent qu'il est urgent que les pays du monde entier agissent et trouvent d'autres solutions pour améliorer le sort des survivantes et survivants. Il est crucial de faire évoluer les connaissances des personnes œuvrant dans les secteurs de l'éducation, de la médecine, de l'application de la loi et de la justice pour en arriver à trouver des moyens concrets de mieux protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

Ce rapport a pour objet de présenter un sommaire des données reçues et analysées à ce jour. Étant donné la gravité des problématiques soulevées par cette enquête et les informations dévoilées jusqu'à présent, et afin que les survivantes et survivants qui veulent contribuer à l'enquête puissent le faire, le CCPE a décidé que le questionnaire en ligne restera ouvert encore quelque temps. Nous sommes déterminés à tirer des leçons des expériences vécues par les victimes et nous estimons que la voix collective des survivantes et survivants du monde entier est essentielle pour faire changer véritablement les choses.

**« Une photo ou une vidéo, c'est censé capturer des moments qu'on veut revivre encore et encore. Quand je revois certaines photos de mon enfance, le seul souvenir qui me reste c'est ce que j'ai dû faire pour rendre ce moment spécial, quelles autres images ont été prises. Bref, c'est comme si je n'étais jamais vraiment "libre", jamais libérée de mes inhibitions, jamais capable de ne pas avoir peur. C'est pour cela que je ne dors jamais bien, que tout est compliqué et que même les choses les plus insignifiantes me dérangent. Quand je suis quelque part et que quelqu'un me regarde, j'ai toujours peur que ce soit parce qu'il le sait ou parce qu'il me reconnaît. »** – Survivante, en réponse à la question « En quoi l'existence des images de votre expérience d'abus pédosexuel ne vous affecte pas de la même manière que l'abus proprement dit? »

## NOTES EN FIN DE TEXTE

<sup>i</sup> Les données sur les activités du National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC) ont été communiquées directement au CCPE par le NCMEC en date du 25 août 2017, avec l'autorisation de les inclure dans le présent rapport.

<sup>ii</sup> Binford et. coll. dans *Beyond Paroline: Ensuring Meaningful Remedies for Child Pornography Victims at Home and Abroad* (2014).

<sup>iii</sup> Projet Arachnid est un système automatisé qui suit les liens trouvés sur les sites d'images d'abus pédosexuels préalablement signalés à Cyberaide.ca et qui détecte à quels endroits ces photos et vidéos sont accessibles au public sur Internet. Lorsque des images illégales sont détectées, un avis est envoyé à l'hébergeur lui demandant de les retirer.

<sup>iv</sup> Collin-Vézina, D. et M. De La Sablonnière-Griffin, A. M. Palmer et L. Milne (2015). « A preliminary mapping of individual, relational, and social factors that impede disclosure of childhood sexual abuse ». *Child Abuse & Neglect*, 43, 123-134.

<sup>v</sup> Pereda, N. et G. Guilera, M. Forns, J. Gómez-Benito (2009). « The prevalence of child sexual abuse in community and student samples: A meta-analysis ». *Clinical Psychology Review*, 29(4), 328-338.

<sup>vi</sup> Coleman 1994. (2013). *Organised sexual abuse*. Routledge.

<sup>vii</sup> Mcalinden, A. M. (2006). « "Setting Em Up": Personal, Familial and Institutional Grooming in the Sexual Abuse of Children ». *Social & Legal Studies*, 15(3), 339-362

<sup>viii</sup> Salter 2013.

<sup>ix</sup> Salter 2013.

<sup>x</sup> Coleman, J. (1994). « Presenting features in adult victims of Satanist ritual abuse ». *Child Abuse Review*, 3(2), 83-92.; Salter, M. et J. Richters (2012). « Organised abuse: A neglected category of sexual abuse with significant lifetime mental healthcare sequelae ». *Journal of School Health*, 21(5), 499-508; Salter 2013, 14.

<sup>xi</sup> Finkelhor, D. et A. Browne (1985). « The traumatic impact of child sexual abuse: a conceptualization ». *American Journal of Orthopsychiatry*, 55(4), 530.

<sup>xii</sup> Salter 2013, 71 n. 2. [notre traduction]

<sup>xiii</sup> Salter 2013, 71 n. 2. [notre traduction]

<sup>xiv</sup> Salter 2013, 71 n. 2. [notre traduction]

<sup>xv</sup> Salter 2013, 102. [notre traduction]

<sup>xvi</sup> Coleman 1994.

<sup>xvii</sup> Salter, M. (2017). « Organized abuse in adulthood: survivor and professional perspectives ». *Journal of Trauma & Dissociation*, 18(3), 441-453, 11. [notre traduction]

<sup>xviii</sup> Salter 2013, 174. [notre traduction]

<sup>xix</sup> Salter 2013, 175. [notre traduction]

<sup>xx</sup> Salter 2013.

<sup>xxi</sup> Coleman 1994, 91. [notre traduction]

# REMERCIEMENTS

Le CCPE tient à remercier les personnes suivantes qui lui ont offert temps et expertise pour concevoir l'enquête, entrer en contact avec des survivantes et survivants et finaliser le présent rapport.

## Le Groupe de travail international :

- Michelle DeLaune  
Directrice générale, National Center for Missing and Exploited Children
- Corinne Dettmeijer-Vermeulen  
Rapporteuse nationale des Pays-Bas sur la traite des êtres humains et la violence sexuelle envers les enfants
- Julia von Weiler  
Psychologue, Innocence in Danger
- Dr Paul Arnold  
Directeur, Mathison Centre for Mental Health & Education
- Warren Binford  
Professeur de droit, Université Willamette
- Dr<sup>e</sup> Sharon Cooper  
Pédiatre experte, Developmental and Forensic Pediatrics
- Carol Hepburn  
Avocate, Savage Law Firm
- Karyn Kennedy  
PDG, Boost Child & Youth Advocacy Centre
- Dr<sup>e</sup> Deborah Lindsay  
Pédiatre, membre du conseil d'administration du Centre canadien de protection de l'enfance
- James Marsh  
Avocat, Marsh Law Firm
- Tink Palmer  
PDG, Fondation Marie Collins

## Participants du Sommet :

- Janelle Blackadar  
Agente-détective, Service de police de Toronto
- Michael Bourke  
Chef, Behavioural Analysis Unit, U.S. Marshals Service
- Tim Brown  
Sergent par intérim, Police provinciale de l'Ontario
- Allison Dellandrea  
Procureure de la Couronne, ministère du Procureur général (Ontario)
- Lisa Henderson  
Procureure de la Couronne, ministère du Procureur général (Ontario)
- Paul Krawczyk  
Sergent-détective, Service de police de Toronto
- Jennifer Mann  
Procureure de la Couronne principale, Service des poursuites du Manitoba
- Chris Macdonald  
Policier, Police régionale de Peel
- Melanie Power  
Agente-détective, Police provinciale de l'Ontario
- Joyanna Silberg  
Psychologue, Sheppard Pratt Health System
- Roberta Sinclair  
Gestionnaire, Gendarmerie royale du Canada
- Jackie Snow  
Caporale, Gendarmerie royale du Canada
- Ellen Van der Staal  
Ex responsable des politiques sur la violence sexuelle contre les enfants, rapporteuse sur la traite des êtres humains et la violence sexuelle envers les enfants

Le CCPE tient aussi à remercier Marijke Bleeker, responsable des politiques sur la violence sexuelle contre les enfants auprès de la rapporteuse nationale des Pays-Bas ainsi que les personnes qui ont fourni des services de traduction.



CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE™  
*Aider les familles. Protéger les enfants.*



[protegeonsnosenfants.ca](http://protegeonsnosenfants.ca)



Centre canadien de protection de l'enfance



@ProtegerEnfant